

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. JUIN

1777.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
des Commissaires-Examineurs.*



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE.
 15. JUIN
 1777.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Observations sur les maladies épidémiques, ouvrage rédigé d'après le tableau des épidémiques d'Hippocrate, & dans lequel on indique la meilleure méthode d'observer ce genre de maladie. Publié par ordre du gouvernement, & aux fraix du Roi. Par Mr. Lépecq de la Cloture, docteur-régent en la faculté de médecine de Caen, &c. A Paris chez Vincent; à Liege chez Orval-Demazeau, 1777. Un vol. in-4°.

L'ART de guérir les hommes, de leur conserver l'usage de la vie & de leurs facultés, d'allonger autant que le permettent

les loix de la nature, la petite portion de jours qui leur est accordée, est assurément un des plus grands trésors renfermés dans l'universalité des connoissances humaines. Si la physique considère la nature dans les causes & les ressorts de ses opérations, dans les merveilles de ses combinaisons, la fermeté & la constance de sa marche, la médecine l'envisage dans les ressources & les secours qu'elle présente aux maladies & aux souffrances de son maître & de son roi. Mr. Lépécq, après avoir rapporté la belle définition qu'a donné Mr. de Buffon de la nature considérée dans ses principes, & ses effets généraux (a), la définit relativement au point de vûe qu'elle tient dans l'étude de la médecine, & nous osons dire que malgré sa prolixité cette seconde définition n'est

Hist. nat.
T. XII. p.
III. & IV.

(a) " La nature est le système des loix établies par le Créateur pour l'existence des choses & la succession des êtres. La nature n'est point une chose, car cette chose seroit tout; la nature n'est point un être, car cet être seroit Dieu; mais on peut la considérer comme une puissance vive, immense, qui embrasse tout, qui anime tout & qui, subordonnée à celle du premier Être, n'a commencé d'agir que par son ordre, & n'agit encore que par son concours & consentement. Cette puissance est de la puissance divine la partie qui se manifeste . . . Ministre de ses ordres irrévocables, dépositaire de ses immuables décrets, la nature ne s'écarte jamais des loix qui lui ont été prescrites; elle n'altère rien aux plans qui lui ont été tracés, & dans toutes ses œuvres elle présente le sceau de l'Éternel &c. &c., .

point indigne de servir de pendant à la première ; “ la nature est pour nous l’aggregat
 „ de tout cet ensemble , par quoi l’homme
 „ est formé , vit , naît , s’accroît , exerce ses
 „ fonctions , décroît même & meurt enfin.
 „ C’est cette force active & conservatrice ,
 „ cette vertu *organique* , dépendante cepen-
 „ dant du premier moteur , qui existe dans
 „ toute partie irritable & sensible ; qui la
 „ fait se mouvoir , se contracter , & agir mê-
 „ me sans le concours de la volonté. C’est
 „ une faculté innée , qui semble vouloir
 „ éloigner & rejeter ce qui est nuisible aux
 „ organes ; qui leur communique , pour ainsi
 „ dire , à chacun un goût propre ; qui excite
 „ un mouvement salutaire , au moins qui
 „ fait effort , par une sorte de commotion
 „ générale , pour se débarrasser de tout corps
 „ étranger , ennemi de son harmonie „

Mais si l’objet de la médecine est infiniment intéressant dans les rapports avec les besoins de l’homme , & respectable dans les vûes & l’intention de Dieu (a) , l’on ne peut disconvenir que la manière dont on l’a souvent envisagée , n’a pas toujours été à l’abri du danger , & qu’on a été même en quelque sorte fondé à y attacher du ridicule. Une des causes qui , selon notre auteur , ont le plus nui à l’étude de la médecine , & qui

(a) *Honora medicum ; propter necessitatem etenim illum creavit Altissimus. Eccli. 30.*

ont quelquefois changé en un art meurtrier, l'art salutaire, c'est le goût & l'esprit de système. Comme c'est-là l'ennemi commun de toutes sciences, & qu'on ne sauroit réunir trop d'effort contre lui, nous transcrivons avec plaisir ce passage de Mr. L. " Détour-
 ,, nous les yeux, & baïssons le voile sur les
 ,, maux infinis que l'humanité reçut de la
 ,, main involontaire de tant de savans &
 ,, célèbres artistes, qui trop aisément entraî-
 ,, nés par le torrent de leur génie au-delà
 ,, de la sphere de l'art, se livrerent inconsi-
 ,, dérément à l'esprit de système qui les pré-
 ,, cipita dans les plus funestes égaremens,
 ,, Moins coupables, sans doute, s'ils se fuf-
 ,, sent contentés de repaître leur imagina-
 ,, tion avide d'une théorie chimérique &
 ,, fautive, sans avoir la témérité de fonder
 ,, le plan d'une méthode curative sur ces
 ,, principes erronés : comme si, dans un art
 ,, où il s'agit de la vie des hommes, les hy-
 ,, potheses ou les opinions devoient soutenir
 ,, ou diriger la main & le travail de l'ar-
 ,, tiste ,,

Après avoir gémi sur les maux que le goût des systèmes a produit & la dégradation qu'il a causée dans la science médicinale, l'auteur fait la liste des systèmes accrédités dans la médecine, qui se sont supplantés les uns les autres, & qui tous n'ont disparu qu'après avoir immolé un grand nombre de victimes. Après ce genre de preuves, qui proprement n'est qu'un assemblage de faits historiques, Mr. L. conclut de nouveau contre les systé-
 mes,

mes, & sa conclusion est d'autant plus intéressante & mérite une attention d'autant plus sérieuse & plus générale qu'elle est applicable à tout genre de systêmes dans quelque science que ce puisse être. “ Non, jamais aucun
 „ systême, quelque bien combiné, quelque
 „ général qu'il soit, ne pourra suffire pour
 „ l'explication des phénomènes qui se ren-
 „ contrent à chaque point du corps humain.
 „ Comment suffiroit-il à nous faire con-
 „ noître les causes, les signes des maladies,
 „ & les moïens de les guérir ? Le dernier
 „ inventé peut bien éclipser ceux qui l'ont
 „ précédé : il s'écroutera comme eux, & l'art
 „ n'y gagnera rien ; mais l'humanité sera
 „ trompée de plus en plus, parce que par
 „ une fatalité inévitable, tous les inventeurs
 „ d'hypothesés ont toujours lié leur méthode
 „ avec la théorie dont ils avoient la tête
 „ remplie „.

La comparaison de la médecine considérée dans son état primitif avec ce qu'elle est devenue dans les siècles de lumières & de philosophie, n'est pas favorable à l'idée qu'on s'est faite du progrès des sciences. Il semble que ce que nous appellons *perfection*, mériteroit quelquefois plutôt le nom de *décadence* & de *dégénération*. “ Nous ne rougi-
 „ rons pas de l'avouer, la médecine en son
 „ berceau, toute simple & naturelle, mais
 „ déjà riche d'une collection de faits dont
 „ l'expérience avoit démontré l'authenticité,
 „ étoit plus honorée, plus digne de véné-
 „ ration, que ne le paroît être aujourd'hui

„ cette même science , parée de superbes
 „ découvertes des modernes , cependant deux
 „ mille ans & plus se sont écoulés ; espace
 „ de tems immense , pendant lequel on n'a
 „ manqué ni de travailleurs , ni même de
 „ gens de génie „. Le passage suivant est
 encore d'une vérité trop sensible & trop
 conforme à notre maniere de penser , pour
 que nous nous refusions la satisfaction de le
 rapporter : “ Pourquoi donc le travail de tant
 „ d'écrivains reste-t-il inutile & comme
 „ perdu pour nous ? C'est que leur principal
 „ but est d'établir des opinions , de fonder
 „ des sectes , & de diriger leurs méthodes de
 „ pratique sur les principes dangereux d'une
 „ théorie brillante & générale „.

Après ces remarques , dont personne ne
 contestera la vérité , l'auteur commence ses
 observations sur différentes épidémies qui ont
 régné en 1770. Les observations sont des
 leçons pratiques , des preuves de fait , à
 l'abri de toute vaine spéculation , & par-là
 on ne fauroit trop les multiplier. Ce recueil
 n'est pas susceptible d'extrait , nous nous
 bornerons à en tirer la description suivante ,
 qui fait honneur à l'humanité & à la sensi-
 bilité de l'auteur.

flexions
 logues à
 es - ci ,
 : un
 rafte
 pant de
 enfi-
 des
 mes du
 2. Fév.
 , p. 87.

“ Venez avec moi , ô vous qui ne con-
 „ noissez que les plaisirs , le luxe & la mol-
 „ lesse ! Descendons un instant sous cette
 „ basse chaumière : venez voir une famille
 „ entiere couchée sur la paille , dont les
 „ corps à moitié couverts de mauvais hail-
 „ lons exhalent une odeur toute cadavéreuse.

„ Tristes victimes de la misere & du décou-
 „ ragement ! munis de tous les Sacremens,
 „ n'attendant plus rien des hommes, ils se
 „ sont enfermés dans cette étable, dont l'ac-
 „ cès est à peine permis à quelques raïons
 „ du soleil : il fallut, en un mot, faire venir
 „ de la lumiere pour pénétrer auprès d'eux.
 „ Réduit affreux, dans lequel ils ne respi-
 „ rent que l'exhalaison impure d'un air
 „ empesté ! C'est-là qu'abandonnés de tout
 „ le monde, refusant les secours de l'art,
 „ ils sont en proie à la douleur, à la mala-
 „ die, au désespoir. Quel spectacle pour un
 „ ami des hommes, pour le ministre de la
 „ nature ! (a) . . . J'ai vû sous un autre
 „ toit un honnête vieillard, échappé des
 „ bras de la mort, reprenant à peine l'usage
 „ de ses sens, dont il avoit été long-tems
 „ privé ; je l'ai vû chercher à ses côtés une
 „ femme chérie, qu'il appelloit en vain. Hé-
 „ las ! ses levres pâles, ses membres glacés,
 „ des soughs & des sanglots lui annonçoient
 „ que la vie n'étoit plus qu'une horreur
 „ pour elle. A leurs pieds, étoient couchés
 „ sur le foin deux pauvres enfans attaqués
 „ de l'épidémie, la proie des vers & de la
 „ pourriture, dont le plus jeune demandoit
 „ du pain à cris redoublés. Ils étoient tout
 „ prêts à périr ! . . . Vous avez daigné,
 „ grand Dieu ! veiller sur leurs jours infor-
 „ tunés :

(a) Expression emphatique & d'un mauvais
 goût, qui semble dire beaucoup, & qui dans le
 fond ne dit rien qui se fasse sentir. Le sens où Mr.
 Carrere l'emploie ci-dessous, p. 256, est très-diffé-
 rent.

„ tunés : ils ont été guéris. Mais, je le dirai
 „ pour servir de régle aux jeunes medecins
 „ qui seront chargés de quelque epidemie ,
 „ combien de moiens , que de secours ont
 „ été mis en usage ! „

“ Il a fallu leur rendre l'air , ce premier
 „ aliment de la vie ; faire de nouvelles ou-
 „ vertures à leurs cabanes , pour que la lu-
 „ miere pût pénétrer dans leurs foiers ob-
 „ scurs & trop humides : il a fallu les pu-
 „ rifier , en chasser la puanteur. J'y ai brûlé
 „ des aromates ; j'ai jonché leurs lits de
 „ fleurs champêtres. Je leur offrois pour
 „ premiere nourriture les fruits de la sai-
 „ son , les groseilles mêlées avec le sucre
 „ dont ils rafraichissoient leurs palais ari-
 „ des ; & ce léger aliment leur réveilloit le
 „ cœur. Il a fallu leur administrer moi-mê-
 „ me (a) quelques medicamens qu'ils avoient
 „ toujours refusés , dissiper leur terreur &
 „ faire succéder l'espoir à la consternation
 „ dans des ames épouvantées. Je les ai con-
 „ solés ; je leur ai donné des gardes , qui
 „ fuïoient auparavant de la maison de leurs
 „ freres. Il a fallu les prier , les exhorter
 „ souvent , les visiter nombre de fois , pour
 „ soutenir leur courage. Car la désolation ,
 „ le découragement & l'abandon , étoient
 „ les plus grands ennemis à combattre dans

(a) Construction vicieuse & barbare , très-ex-
 cusable sans doute dans un livre de médecine ,
 mais qui fait contraste avec la correction &
 l'exactitude ordinaire de l'auteur.

», cette épidémie Et ce ne fut pas dans
 », cette seule famille que se trouverent réu-
 », nies tant d'horreurs; c'étoit de même chez
 », tous les pauvres, que je trouvai en grand
 », nombre. En parcourant leurs chau-
 », mieres, j'ai presque toujours trouvé cet
 », affligeant spectacle. Je le dis avec vérité :
 », je n'ai rencontré nulle part, pas même
 », dans les cachots des prisons, autant d'en-
 », nemis de l'humanité réunis; & pour me
 », servir de l'expression d'un poëte, j'y ai vû

La peste, infectant l'air des poisons qu'elle exhale;
 La faim, la pâle faim qui creuse des tombeaux;
 La misere, traînant ses horribles lambeaux.



Opusculi di fisica animale &c. *Opuscule de physique animale & végétale, par Mr. l'abbé Spalanzani, professeur d'histoire naturelle dans l'université de Pavie &c., avec quelques lettres relatives à ce sujet, écrites à l'auteur par Mr. Bonnet & autres savans. A. Modene 1776. Un vol. in-8°.*

IL y a quelque tems que nous avons eu occasion de disserter sur les animalcules que quelques naturalistes, d'après Mr. Needham, ont cru pouvoir produire avec de la farine trempée dans de l'eau (a). Les adver-
 faires

(a) Catéch. philos. édit. de 1777, p. 69. -----
 Journ. d'Avril 1774, p. 239.

faïres de cette opinion se sont divisés en deux partis ; Mr. Bonnet nie que ces prétendus animalcules soient des êtres vivans, & croit que ce ne sont que des filamens agités (a). L'abbé Spalanzani pense au contraire que ce sont réellement des insectes, mais il ne croit pas qu'ils doivent leur existence à la farine ou à l'eau comme cause productrice, mais seulement comme cause occasionelle. Fermez hermétiquement la bouteille, dit-il, la farine se corrompra ; mais vous n'y découvrirez aucune des particules qui vous semblent animées. Mr. Needham prétend le contraire & cite son expérience. Là-dessus, Mr. l'abbé S. lui dit, c'est que votre bouteille n'étoit pas scellée hermétiquement ; faisons mieux : faisons bouillir l'eau & la farine, laissons-les se corrompre, & je vous défie vous & votre microscope, d'y voir aucun être organisé. Je le crois, répond Mr. N. ; mais considérez, je vous prie, que la force végétatrice se trouve affoiblie, étouffée, anéantie par l'ébullition ; que l'air a perdu de son élasticité par l'ardeur du feu, & qu'il ne peut pas agir librement dans la bouteille où vous l'avez enfermé. Dites mieux, replique Mr. l'abbé S., convenez qu'au moïen de mes précautions, votre farine & votre eau, n'ayant plus de communication avec l'air extérieur, celui-ci ne peut y déposer les germes d'êtres organisés, dont nous sommes certains vous & moi,

(a) *Contemplation de la nature.* T. I. p. 262.

que cet élément est chargé. Au reste, j'ai fait diverses infusions de semences végétales, dans des vases fermés avec un simple bouchon ; assurément, vous ne me direz plus que l'air n'y jouit pas de son élasticité ; & il me suffit pour ma démonstration qu'il ne puisse plus y introduire aucun des animaux microscopiques qu'il porte dans son sein. Après cette préparation, j'ai fait subir à mes infusions différens degrés d'ébullition ; & j'ai vû clairement que celles qui avoient bouilli assez long - tems pour que les animaux microscopiques enfermés dans le vase, eussent pû être détruits, ne donnoient plus aucun vestige de vos prétendus êtres organiques ; mais que les infusions dont l'ébullition avoit été plus foible, offroient en effet une multitude infinie de petits êtres, que vous supposez être l'ouvrage de la force végétatrice, & dont je soutiens moi, que les germes avoient été déposés dans le fond du vase & ont résisté à l'ébullition. D'où je conclus que votre force végétatrice est en défaut, lorsqu'on la prive des facilités que vous lui accordez avec une indulgence vraiment paternelle.

Mr. l'abbé S. ajoute encore un très-grand nombre d'expériences faites sur des œufs, des animaux, des graines, des plantes, &c. qu'il a assujettis à divers degrés de chaleur ; toutes se réunissent pour confirmer que les animaux microscopiques qui résultent de ces infusions, lors toutefois que l'ébullition n'a pas été considérable, ne sauroient être attribués

tribués à la force végétatrice, quelque dénomination qu'on lui donne. Il nie également & par les mêmes raisons, dans la seconde partie de ce volume, que les végétaux en infusion puissent produire des animaux, & il soutient que les êtres organisés qui proviennent de l'infusion des plantes, y ont été déposés par l'air. Mr. Needham croit tirer avantage des changemens survenus dans l'espece des insectes observés dans les bouteilles, ce qui semble prouver que les germes n'y ont pas été déposés. Mais il est aisé de répondre à cette objection par l'histoire naturelle des chenilles qui souffrent plus d'une révolution sans cesser d'être le résultat d'un germe bien dessiné. Il peut se faire encore que les premiers insectes aient été dévorés par d'autres qui se feront développés plus tard & grossis de la pâture qu'ils avoient trouvée toute prête. Le parti le plus sûr dans cette controverse est de s'en tenir à l'opinion de Mr. Bonnet, & de ne point croire que ces fibres soient des êtres vivans jusqu'à ce que le microscope ait dissipé absolument tout doute. Après quoi on se rangera à l'avis de Mr. Spalanzani. Car le systême de Mr. de Needham ne nous paroît pas d'accord avec la bonne physique, quoique le Plin françois ait cru devoir l'adopter, & que le savant Irlandois ait mis ses idées à couvert des entreprises des matérialistes & des abus qu'ils pourroient en faire.





Werther; traduit de l'allemand. A Maestricht 1776. Deux petits volumes in-8°.

Ceux qui ont lu avec transport *Monsieur Cassandre, ou les effets de l'amour & du verd-de-gris* (a), ont également honoré de leur suffrage *Werther*. Il y a cependant entre ces deux pieces quelque différence, la premiere est une tragi-comédie, la seconde un roman en forme de lettres: la premiere paroît être une espece d'ironie, une dérision de la sombre manie de nos dramatisfes, dans la seconde on y va plus sérieusement, & c'est tout de bon qu'on veut faire sentir & pleurer: dans la premiere l'amour tue par le ministere du verd-de-gris, dans la seconde c'est à coup de pistolet: dans la premiere on voit une figure où toutes les victimes de l'amour & du verd-de-gris sont entassées les unes sur les autres, dans la seconde on montre moins clairement les choses pour laisser le plaisir de la surprise que doit causer le bon Werther quand il se tuera d'amour; précaution essentielle que le traducteur a jugé devoir prendre, & sur laquelle il écrit au graveur en ces termes: " Je de-
,, man de une vignette qui représente un lit

(a) Voyez le compte que nous avons rendu de cet ouvrage dans le journ. du 1. Oct. 1775, p. 482.

„ en pavillon, les rideaux tirés, & le bout
 „ d'un pied ou d'une main qui indique un
 „ homme couché, le bureau, les papiers,
 „ le livre, le fauteuil, & le pistolet dessus.
 „ Je souhaite que la mort ne soit qu'indi-
 „ quée, parce que je regarde comme un
 „ défaut d'annoncer le dénouement aux spec-
 „ tateurs à l'avance, dans les ouvrages d'i-
 „ magination dont la curiosité & la surprise
 „ font un des agrémens. Tout ce qu'on
 „ peut faire, comme nous faisons par cette
 „ vignette, est de le faire entrevoir. Cette
 „ vignette sera à la vérité fort simple, mais
 „ votre burin lui donnera de l'agrément.
 „ Je vous demande, Monsieur, pour ce
 „ morceau, plus de hardiesse, de légé-
 „ reté & d'expression que de fini „. On
 sent aisément l'effet que doit avoir sur les
 bons esprits, sur les grands cœurs cette tou-
 chante & ingénieuse estampe. Rien n'est
 plus propre à confondre ceux qui ne répan-
 dront point de larmes à cet aspect, que l'é-
 nergique homélie du traducteur contre les
 ames dures & *froïdement sensées*; il faut é-
 couter lui-même pour sentir tous ses torts.
 “ Ceux qui savent aimer; qui après s'être
 „ attendris sur les douleurs de Clarisse, cou-
 „ rent protéger l'innocence & défendre la
 „ vertu : hommes sensibles & courageux,
 „ c'est à eux que cet ouvrage est consacré,
 „ aussi bien qu'au sexe aimable & tendre,
 „ qui, après avoir honoré de quelques lar-
 „ mes le malheur d'un infortuné, daig-
 „ nera

,, nera sourire à des travaux entrepris pour
 ,, lui plaire ; mais , pour ces hommes froi-
 ,, dement sensés à qui la nature a refusé le
 ,, sentiment , êtres imparfaits , qui par une
 ,, fausse vanité se montrent fiers de ce qui
 ,, leur manque , & traitent la sensibilité de
 ,, foiblesse , infortunés qui n'ont jamais
 ,, goûté la douceur d'aimer & d'être aimés ,
 ,, le traducteur les avertit de ne point lire
 ,, cet ouvrage , & sur tout de se garder bien
 ,, de le juger , parce que ce n'est pas pour
 ,, eux qu'il est écrit ,, . Nous venons d'in-
 diquer les moïens d'éviter de si justes repro-
 ches : l'amour , & si l'amour est malheu-
 reux , le pistolet ou le verd-de-gris :

En epicureæ dignissima meta palastræ.
 Antil. l. i.



*Jacobi Thomæ Josephi Wellens , in Academiâ
 Lovaniensi Doctõris Theologi & Professõ-
 ris , exhortationes familiares de vocatione
 sacrorum ministrorum & variis eorum
 officiis. Antverpiæ , ex typographiâ Joannis
 Grangé. 1776.*

DAns le siecle où l'impiété réunit ses
 efforts contre la religion des chrétiens ,
 il semble que la Providence multiplie les
 prélats vertueux & éclairés , dont le devoir
 est de s'opposer aux progrès de l'erreur &
 de renverser le triomphe des ennemis de
 Jesus-Christ. Le livre de Mr. W. , qui est

I. Part.

R

une preuve de cette consolante observation, est encore un excellent moien de la réaliser & de la vérifier avec plus d'étendue. Son but est de former de vrais ministres de l'Evangile, & de faire du sacerdoce chrétien une réfutation vivante & parlante de toutes les déclamations des ennemis de la foi.

Le stile de ces oraisons n'est pas fleuri. Occupé des choses, l'orateur n'a pas donné la même attention aux mots, mais la diction en est aisée, coulante, également dépouillée des barbarismes & des expressions recherchées. On trouvera à la fin une table des matieres qui est un excellent répertoire pour ceux qui veulent s'instruire particulièrement sur tel point de doctrine ou de morale. L'ouvrage est dédié à ceux mêmes auxquels ces oraisons ont été adressées, aux élèves que le respectable prélat a autrefois gouvernés au collège de Ste. Pulcherie à Louvain; il regne dans cette dédicace un ton de tendresse & d'affection paternelle, qui fait autant l'éloge du cœur de l'orateur que le reste du volume fait l'éloge de son jugement, de son érudition & de son zele.



Vetus Testamentum hebraïcum, &c. *L'ancien Testament hébreu, avec les variantes; par Mr. Kennicott. A Oxford 1776, chez Clarendon. Tom. I. in-folio.*

ON trouve à la tête de ce volume une dédicace au Roi d'Angleterre, suivie de la liste des souscripteurs. Dans la préface, l'éditeur indique la méthode qu'il a cru devoir préférer pour satisfaire les divers goûts des lecteurs. Cette édition a été faite sur celle qui a été publiée à Amsterdam en 1705, en 2 vol. in-8°, qui est la plus estimée. Les variantes qui sont en très-grand nombre, ont été puisées dans plus de six cents copies, soit imprimées; soit manuscrites. Le texte samaritain est imprimé d'après la polyglotte de Londres, à côté de l'hébreu; & les variantes de l'un & de l'autre sont placées au bas de la page. Mr. K. entreprend de relever les erreurs de la version des Septante, qu'il dit avoir trouvées en général peu fidele, aussi bien que la copie masorétique du texte hébreu. Le second & dernier volume de cet ouvrage ne tarderont pas à paroître. Il est à croire que Mr. Kennicott y répondra aux observations qu'un *savant Hébraïant lui a adressées sous le titre de lettres de l'abbé de ****, *ex-professeur en hébreu en l'université de ****. Cette brochure est d'un homme de lettres

qui joint à une grande connoissance de la langue hébraïque, une force de raisonnement qui mérite assurément l'attention de Mr. Kennicott. On nous avoit assuré que c'étoit un ouvrage de Mr. Paquet, mais ce faisant ne l'avoue pas & il nous a assuré qu'il n'y avoit aucune part.

—————

Traité du pain béni, ou l'Eglise catholique justifiée sur l'usage du pain béni; ouvrage polémique, historique & moral. Par le R. P. Nicolas Collin, docteur en théologie, chanoine-régulier de l'étroite observance des Prémontrés ancien prieur de Rengéval. A Paris chez Demonville 1777.

Les moindres pratiques de l'Eglise catholique sont respectables aux yeux du fidèle; les cérémonies sont l'expression de la croyance, & lorsque des erreurs nouvelles s'élevent contre la foi antique, elles sont révoquées autant par ce que l'on fait dans l'Eglise que par ce qu'on y croit. On ne sauroit donc conserver avec trop de soin la vraie notion des usages qui constituent le culte cérémoniel. Mr. Collin déjà connu par son *traité du signe de la croix* * éclaircit les difficultés qui s'agitent parmi les catholiques sur l'origine & l'institution du pain béni, sur son antiquité &c., & s'engage dans des discussions intéressantes touchant l'ancienne discipline & divers points d'érudition ecclésiastique.

* Voyez
le journal
du 1. Nov.
1775 p. 651.

siastique. Il se prépare à nous donner encore deux autres traités, l'un qui confirme la vérité de la sainte Eucharistie par des faits à la portée de tout le monde; l'autre sur les processions de l'Eglise. Ces sortes de recherches en nourrissant la piété des fidèles, les confirment dans la foi, répandent de nouvelles lumières sur des siècles reculés, servent à l'explication des monumens, à la décision des controverses historiques, &c.



Histoire de la décadence & de la chute de l'empire romain, par Mr. Gibbon, traduit de l'anglois. T. I. A Paris chez Moutard, 1777.

EXcellente traduction d'un très-mauvais original. L'historien anglois, voulant apparemment faire oublier les causes de la grandeur & de la décadence des Romains par Montesquieu, a imaginé d'autres causes, tirées presque exclusivement des principes d'une philosophie irréligieuse, & d'une politique destructive de toute subordination. L'enthousiasme qui l'anime contre ce qu'il y a de plus respectable, est si fort qu'il néglige les faits, l'ordre & la suite des événemens, qu'il s'abandonne à des digressions qui n'ont aucun rapport avec son but &c. Les Anglois instruits méprisent cet ouvrage; il faut espérer que les François en feront de même.

Le médecin, ministre de la nature, ou recherches & observations sur le Pépisme ou coction pathologique. Par Mr. Joseph-François Carrere, censeur-roiial, docteur en médecine de la société-roiiale des sciences de Montpellier, &c. 1 vol in-8°. A Amsterdam & à Paris, chez Ruault. 1776.

L n'étoit pas possible que Mr. Carrere remplît mieux le titre qu'il a pris de médecin ministre de la nature. Il prétend avec raison que la nature affranchie de ce grand nombre de médicamens qui combattent ses opérations, effectue les guérisons les plus promptes & les plus sûres. " Ou ,, abstenez-vous, dit-il à ses collègues, de ,, ces malheureux purgatifs, de ces cruels ,, médicamens, & de ces épuisans aposemes; ,, ou du moins soïez assez humains pour ,, les réduire à de justes bornes,,. Le célèbre Tissot avoit déjà établi cette maxime dans son *Avis au peuple sur sa santé* (a), & nous avons eu occasion d'observer les avantages de la *médecine expectante* sur la *médecine agissante* (b). Si l'on s'applique à vérifier ce sentiment seulement pendant deux années, par l'énorme diminution des listes mortuaires on apprendroit enfin combien

(a) 1. Juillet 1776, p. 331.

(b) Avril 1774, p. 265.

Il est avantageux de laisser à la bonne nature le soin de guérir la plupart des maladies.

Avis patriotique , concernant les personnes suffoquées par la vapeur du charbon , qui paroissent mortes , & qui , ne l'étant pas , peuvent recevoir des secours pour être rappellées à la vie.

TEl est le titre d'une feuille d'impression in-8°. , publiée par les ordres de Mr. le Noir , lieutenant-général de police , dont l'activité bienfaisante ne néglige aucun moien pour veiller au bonheur & à la santé des citoïens. Frappé des accidens qui sont occasionnés par la vapeur du charbon , & sachant qu'il est possible d'y remédier de la maniere la plus efficace , ce magistrat s'est déterminé à établir des secours analogues dans tous les corps-de-gardes de l'intérieur de Paris. Comme ces secours sont simples , faciles à administrer , à la portée de toutes sortes de personnes , sans en excepter les moins intelligentes & les moins fortunées , & qu'il est du devoir de l'humanité de les conseiller , comme on le dit dans cet imprimé , nous croïons entrer dans les vûes de nos lecteurs , en les faisant connoître d'une maniere un peu détaillée. On indique d'abord les moïens de se garantir des funestes effets provenans de l'usage indiscret ou forcé du charbon ou de la braïse. Il suffit

quelquefois de tenir sur la poêle qui contient ces matières embrasées, une petite terrine ou un vaisseau quelconque à large ouverture, rempli d'eau, laquelle s'échauffant seulement (car il n'est pas nécessaire qu'elle bouille,) se réduit en vapeurs qui se répandent dans la chambre, corrigent l'élasticité de l'air, la détruisent, & l'empêchent d'être aussi funeste qu'il a coutume de l'être en pareilles circonstances, lorsqu'on n'a pas pris cette précaution. Il faut avoir soin de renouveler l'eau lorsqu'elle s'est évaporée, tant qu'il reste encore de la matière de feu dans les poêles, & ne pas négliger d'établir dans la chambre, autant qu'il sera possible, un courant d'air extérieur. On avertit sur-tout de rejeter avec le plus grand soin les fumerons qui se trouvent dans le charbon; c'est un bois à demi-brûlé, contre l'effet duquel les vapeurs humides seroient un trop foible remède. Cependant, si par ignorance ou par oubli, quelqu'un avoit succombé à la malheureuse influence du chauffage de charbon ou de braise, & avoit été trouvé sans mouvement, sans pouls, & avec tous les symptômes d'une véritable mort, alors il ne s'agit que de déshabiller la personne suffoquée, après l'avoir très-promptement transportée dans un lieu où il y auroit un courant d'air le plus froid (une cour seroit l'endroit le plus convenable). On l'assied nue sur une chaise, & on l'y fixe de manière à ne point vaciller. Plusieurs personnes lui jettent sans interruption

de l'eau la plus froide, au visage seulement & non ailleurs, en se servant pour cela d'un gobelet ou d'un pot quelconque, qu'on remplit dans des seaux qu'on a sous la main. Cette opération faite par plusieurs personnes alternativement, doit être pratiquée avec vigueur, & continuée pendant plusieurs heures sans relâche, ou jusqu'à ce qu'on apperçoive quelques signes de vie, qui se manifestent ordinairement par de petits hoquets. Alors si l'on peut faire ouvrir la bouche au suffoqué, on tâche de la contenir ouverte, en lui insinuant entre les dents de petits morceaux de bois pour pouvoir lui faire avaler quelques cuillerées d'eau, ou lui placer sur la langue du sel de cuisine en poudre; on lui introduit dans les narines de l'esprit volatil de sel ammoniac, dont on a imbibé des papiers roulés en forme de mèche, & qu'on a soin de renouveler: on reprend ensuite & très-promptement la projection de l'eau froide au visage, & on la continue jusqu'à ce que le malade donne des preuves de connoissance, & qu'il commence à articuler des mots. Aux hoquets succèdent le vomissement & un tremblement universel; & si la connoissance subsiste & se fortifie, on transporte le malade dans un lit légèrement bassiné, on l'essuie avec des serviettes chaudes, & deux personnes sont occupées à lui frictionner, l'une le tronc, l'autre les extrémités, à lui faire respirer de l'esprit volatil de sel ammoniac, & à lui faire avaler quelques cuillerées d'une potion appropriée

propre à son état. On a soin d'entretenir dans la chambre du malade un courant d'air, autrement son rétablissement pourroit n'être que momentané; & s'il retomboit dans son premier état d'insensibilité, il faudroit recommencer la projection de l'eau froide, & la continuer, comme on l'a dit ci-devant. On a attention alors de faire prendre au malade des layemens purgatifs avec les tamarins & l'eau de savon; & il est essentiel qu'il soit ensuite purgé très-souvent. Mais ces soins ultérieurs doivent être dirigés par un homme de l'art qu'il convient de consulter. Il est encore très-important d'avertir que ces mêmes secours ont été employés aussi efficacement pour les personnes suffoquées par l'effet du tonnerre, par la vapeur des cuves contenant des liqueurs en fermentation, ainsi que par les émanations qui résultent de l'ouverture de puits, cloaques, fosses d'aisance &c., depuis long-tems fermés.

Lettres sur l'origine des sciences, & sur celle des peuples de l'Asie, adressées à Mr. de Voltaire, par Mr. Bailly, & précédées de quelques lettres de Mr. de Voltaire à l'auteur. Prix de 2 liv. 8 sols. A Paris chez les freres Debura, 1777, vol. in-8°.

Nous avons parlé en son tems des plai-
santes idées de Mr. Bailly sur l'astrono-
mie*, & de la maniere dont cette science

* 1. Juin
776, p. 171.

céleste l'avoit conduit à croire le monde beaucoup plus vieux qu'il ne l'est en effet. Mr. de Voltaire, à qui on ne peut refuser la gloire d'avoir assez bien ridiculisé certaines hypothèses qui alloient au même but, sans même en excepter celle de Mr. de Buffon, n'a pû se dissimuler les défauts de celle-ci. Ils s'en est expliqué avec autant de force que de politesse, dans des lettres adressées à Mr. Bailly; mais Mr. B. au lieu de se rendre, a pris le parti de tous les systémateurs, il a défendu son hypothèse avec tous les moïens que l'affection d'un auteur lui suggere en faveur d'une production chérie. Les fables de l'âge d'or & des géans, l'astronomie, la physique, les pierres de S. Chaumont, les cornes d'Amnon, les ossemens d'éléphans trouvés dans la Sibérie ou dans le nord de l'Amérique, le feu central, le systême du refroidissement de la terre commencé vers le pôle, tout a été mis à contribution pour donner de la réalité à l'idée d'un peuple savant & perdu de l'antiquité qui, selon Mr. B., demuroit à la hauteur du 50e. degré de latitude, près de Selin-Ginskoi en Sibérie. C'est-là que demuroit, selon Mr. Bailly, cette nation inconnue, à laquelle nous devons non-seulement les premières connoissances astronomiques, mais encore cette plante précieuse dont nous tirons l'aliment le plus nécessaire & le plus général. Mr. de Buffon croit que le travail de l'homme a changé l'ivraie en bled, Mr. Bailly ne croit pas qu'une si heureuse transmutation soit l'ouvrage des

mains des hommes, mais il détermine la
 contrée où il a pris naissance, il dit d'a-
 près le témoignage de Mr. Heinzelmann,
 “ que le froment & l'orge croissent spon-
 „ tanément dans la Tartarie moscovite.
 „ Les habitans de la Sibérie font du pain
 „ avec le seigle, qui y vient naturellement
 „ sans le semer „. D'où il conclut que le
 premier bled a paru en Sibérie & que c'est
 de-là qu'il s'est répandu dans le reste du
 monde. Voilà comme d'un principe faux ou
 mal conçu on déduit des conséquences ridi-
 cules. Dans la Sibérie comme en Hongrie,
 il y a des cantons où il suffit d'avoir semé
 du bléd, & de l'avoir recueilli en pleine ma-
 turité, pour que l'année suivante le champ
 porte des épis en très-grand nombre, parce
 que les épis bien murs laissent échapper
 beaucoup de grains qui dans une terre le-
 gere & fertile le reproduisent sans culture,
 mais cela diminue d'année en année, & si
 l'on ne refème, l'on ne voit bientôt plus
 rien (a). La Sibérie ne doit donc pas être
 regardée comme la patrie du bled plutôt que
 la Hongrie; & comme cette dernière région
 ne porte pas ses prétentions si loin, il faudra

(a) Si le bled ne se trouve nulle part en plante
 agreite, si sa conservation exige la culture de la
 terre, c'est un effet sensible de l'arret prononcé
 au chapitre troisieme de la Genese : *Maledicta
 terra in opere tuo. In laboribus comedes ex ea
 cunctis diebus vitæ tuæ . . . in sudore vultus tui
 vesceris pane.*

bien que la Sibérie & la Tartarie renoncent aux leurs. Quant à la haute antiquité de cette nation scientifique, placée au 50e. degré de latitude, nous croions que les lumieres que le savant abbé Guerin du Rocher vient de répandre sur *l'histoire des tems fabuleux* (a), en renversant un grand nombre de systêmes accredités, ébranlera par contre-coup celui de Mr. Bailly.

(a) Voyez le Journal du 15. Mars, p. 422.

Observations de Mr. Schmucker, chirurgien de l'armée prussienne, sur les dangers de l'usage du pain trop frais.

Ces fortes de remarques sont trop importantes pour que nous ne nous empressions pas de les publier, sur-tout dans un cas qui peut tous les jours se renouveler.

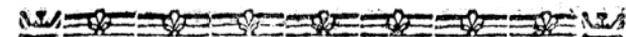
Un grenadier affamé, ayant reçu son pain de munition, le mangea tout en une seule fois & avec beaucoup d'avidité; quelques heures après, il ressentit une violente pression dans le bas-ventre, qui se gonfia & devint à l'attouchement aussi dur qu'une pierre. A cela se joignit une envie continuelle de vomir que l'on entretint avec de l'eau chaude; mais le malade ne rendoit que l'eau qu'on lui avoit fait avaler. Le chirurgien ayant été appelé trouva le pouls petit & dur: le grenadier se plaignoit d'angoisses

& d'une douleur sourde continuelle au bas-ventre. On employa la saignée & l'on donna des lavemens pour déboucher le corps ; mais en vain : le pouls disparut & au bout de quelques heures la mort s'ensuivit.

Le même chirurgien a fait l'observation suivante : un autre soldat avoit mangé dans l'après-dîné de la veille un demi-pain de munition , & le jour même encore un pain entier , tout frais , qui , avec le reste , faisoit le poids de 9 livres. La nuit suivante & le lendemain matin , le bas-ventre se trouva dans le même état que celui du cas précédent , & depuis qu'il avoit mangé tout ce pain , le corps n'avoit pas été libre. Le pouls étoit petit & rapide ; les symptômes d'angoisses & d'envies de vomir furent les mêmes : la saignée & les lavemens n'opérèrent rien ; ceux-ci reffortirent même avec impétuosité , ainsi que l'huile de lin & autres émoulliens qu'on lui fit prendre. Le malade qui étoit encore en état de marcher , fut arrosé d'eau fraîche , à diverses reprises depuis le bas-ventre jusqu'aux pieds qui étoient nus ; on lui appliqua sur les mêmes parties des compresses imbibées de même eau ; on le mit dans un bain tiède , & il y mourut , ses membres aiant perdu tout sentiment en peu de minutes. La circulation du sang avoit été arrêtée par la trop grande expansion des boyaux & la trop grande quantité de vents , ce qui causa un coup d'apoplexie qui tua le soldat.

Lettres d'une mere à son fils pour lui prouver la vérité de la religion chrétienne ; 1°. par la raison ; 2°. par la révélation ; 3°. par les contradictions dans lesquelles tombent ceux qui la combattent. A Paris, chez Nyon l'ainé, 1776. Trois vol. in-12 ; 8 liv. reliés. C'est dans troisieme édition de l'estimable ouvrage dont nous avons parlé dans le Journal de Décembre 1770, p. 406.

Mr. Carré, prêtre & religieux de l'ordre & ancienne obfervance de St. Benoît, a publié depuis quelque-tems le *prospectus* d'une Bible latine, distribuée en forme de Bréviaire, pour la lire toute entiere chaque année en particulier, suivant l'esprit général de l'Eglise, & l'ancien ordre des livres de l'écriture, tel qu'il est dans presque tous les Bréviaires. Cet ouvrage a pour titre : *Biblia sacra vulgatæ editionis, ita distributa, ut singulis annis integra, commodè, attentè & fructuosè legi possint. Nec omiffi quidem sunt Psalmi, ne eò majori forsan, cum operis, tum scientiæ ac pietatis damno, a suis cultoribus desiderentur; quò consultius, concinniusque dispositi singulorum votis aspirare videantur.* Il paroîttra en un vol. in-4°. & en 4. vol. in-12. L'auteur, dans deux lettres circulaires adressées l'un à Mgrs. du clergé de France, l'autre à Mrs. les ecclésiastiques séculiers & réguliers, prie d'adresser les observations qu'on aura faites au Sr. Desprez, imprimeur du clergé, rue St. Jacques.



- L'article inséré dans le dernier Journal, p. 212, où il est parlé de l'utilité des barres & conducteurs électriques pour la sûreté des bâtimens en les mettant à l'abri des funestes effets du tonnerre, ne nous a pas été communiqué, sans quoi ce passage ne s'y trouveroit pas. Plus d'une fois nous avons montré la frivolité & même le danger de ce prétendu préservatif*. Notre manière de penser est une, & nous croirions violer un de nos premiers devoirs, en égarant les lecteurs par des oui & des non.
1. Sept. p. 68.
 15. Fév. p. 252.

Le Biffac ou la Gibbeciere de chasseurs est le mot de la dernière énigme.

E N I G M E.

Voulez-vous savoir ma structure?
 Je suis de plus d'une couleur;
 J'emprunte plus d'une figure;
 Tantôt d'un More affreux, j'imite la noirceur,
 Tantôt d'un Adonis, j'étale la blancheur.
 Je fais comme il me plaît copier la nature,
 Soit en beauté soit en laideur,
 Sans recourir aux secrets de Médée.
 J'ai le grand art de rajeunir les vieux.
 Par mon secours mainte vieille ridée,
 A fait naître souvent des desirs amoureux;
 Mais que mon regne est peu durable!
 Malgré tous mes talens, sitôt que le jour luit
 Je paroïs si déraisonnable
 Que chacun me quitte & me fuit.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 25 Avril.)
 Les nouvelles de Crimée confirment l'évacuation de Taman , & l'occupation entière de cette isle par Shahib - Gherai , avec cette circonstance que la garnison turque , obligée de céder la place après une résistance qui a coûté six cents hommes à l'attaquant , est passée en Asie. Ces mêmes nouvelles assûrent que les Russes continuent de recevoir des augmentations considérables de forces à Orkapi & Kinbourn ; que le commandant de cette place a fait passer une division à Arabac ; que 1500 hommes , la plupart de cavalerie , sont sortis de Jenikale pour se porter à Cassa , dans le dessein sans doute de favoriser l'installation de Shahib , & que , malgré tous les efforts du parti contraire , Dewlet - Gherai , Kan , sera forcé d'abandonner la résidence de Baktelié - Sarai , faute de moïens suffisans pour s'y soutenir. Cependant , d'après le systême pacifique que le gouvernement paroît vouloir embrasser , l'on croit s'appercevoir , que les préparatifs de guerre & les travaux à l'arsenal ne se poussent plus avec la même activité. Le Capitan - pacha ne discontinue néanmoins point de donner ses soins au rétablissement

de la marine & de presser l'équipement de son escadre. La plupart des vaisseaux, dont elle fera composée, ont déjà mis à la rade; mais on ignore leur destination. On présume généralement, que la plus grande partie, aux ordres du Capitan - pacha, se rendra dans la mer de Grèce; & qu'il sera envoyé seulement deux ou trois vaisseaux dans la mer - noire, pour contenter le peuple & l'entretenir dans l'idée, que Sa Hauteesse conserve toujours l'empire de cette mer. La mission de Hassan-pacha sur les côtes de la Morée aura, dit-on, pour objet de rétablir la tranquillité dans cette presqu'île, où la milice albanoise a irrité par ses excès le peuple, au point qu'il en est résulté une espèce de guerre intestine. De-là l'amiral passera à l'île de Candie, où sa présence n'est pas moins nécessaire. Arnout-Abderahman-pacha ayant soulevé le peuple de Retimo par ses vexations, la Porte y a envoyé provisionnellement des ordres, qui condamnent ce gouverneur à être renfermé dans le château & à une restitution générale. La populace, qui le garde en prison, met par de mauvais traitemens le comble à sa disgrâce.

On publie l'état suivant des forces ottomanes.

	hommes.
On compte en infanterie en état d'aller à la guerre.	22000
Janissaires d'Égypte.	3000
Soldats des frontières pour compléter & renforcer les Janissaires.	10000
Corps d'artillerie réglée.	6000
Corps d'artillerie pour la garde des frontières.	4000
Fait pour le service à pied.	<u>45000 h.</u>

Pour la cavalerie on compte Spahis .	20000
Cavalerie provinciale	75000
Cavalerie des frontieres	10000
	<hr/>
Infanterie & cavalerie	150000 h.
	<hr/>

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 2 Mai.*) Aujourd'hui , anniversaire de la naissance de l'Impératrice , qui entra dans la 49^{me}. année de son âge ; cet événement a été célébré avec pompe à la cour , qui quittera dans trois ou quatre jours cette résidence , pour aller passer une partie de la belle saison à Czarsko-Zelo. ---- Le prince de Lobkowitz , envoyé de Leurs Maj. Impériales & R. en notre cour , aiant enfin obtenu le rappel qu'il a sollicité depuis long tems , se dispose à retourner à Vienne ; & l'on attend incessamment de Stockholm , pour le remplacer , le comte de Kaunitz , qui a résidé avec le même caractère à celle de Suède. ---- La cour a pris le deuil à l'occasion de la mort du Roi de Portugal qui lui a été notifiée. ---- Le comte de Sternberg , chambellan de Leurs Maj. Imp. & R. Apost. , qui étoit venu ici de leur part pour complimenter l'Impératrice sur le mariage du Grand-Duc son fils , a reçu de cette Souveraine , à son départ , une tabatiere d'or garnie de brillans , indépendamment d'une bourse de deux mille ducats. ---- On continue d'équiper un grand nombre de vaisseaux & de frégates dans les ports de Cronstadt & de

Revel. On en destine une quinzaine à aller, dit on, seconder la Grande-Bretagne dans le projet de soumettre ses colonies rebelles; mais un tel bruit mérite bien d'être confirmé. ----- On fait défilér des troupes vers Kiow, & les préparatifs de guerre se continuent; cependant on doute toujours qu'elle se fasse.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 17. Mai.) Le 8, fête de St. Stanislas dont le Roi porte le nom, les grands se portèrent le matin en foule au palais pour complimenter ce Souverain, qui se rendit avec ce brillant cortège à l'église de Ste. Croix, où il entendit la messe. Le service divin étant fini, Sa Maj. créa douze nouveaux chevaliers de l'ordre de St. Stanislas, savoir, le comte Rybinski, évêque de Cujavie; Mr. Karski, suffragant de Gnesne & président du tribunal de la couronne; le prince Sangusko, palatin de Volhynie; Mr. Weglinski, castellan de Chelm; Mr. Mlodziejowski, castellan de Spécimiers; le comte de Bruhl, grand-maître de l'artillerie de la couronne; les chambellans de Plocko, de Nur & de Mcislaw; Mrs. Sierakowski, Ostrowski, Suchodolski; les lieutenans-généraux de Schack & de Goltz, & le général Wittinghoff. Puis le Roi retourna au château, où il dîna en public avec les seuls chevaliers de cet ordre. Le soir il y eut une assemblée extraordinaire & nombreuse de Dames dans les nouveaux appartemens de Sa Majesté, qui furent ouverts pour la

premiere fois , & où brilloit tout le goût du Monarque , qui en a dirigé l'exécution qui charme les yeux.

Le chapitre de Gnesne , informé de la mort du comte Podoski , primat du Roïaume & son archevêque , procéda le 28 Avril à l'élection d'un administrateur de cet archevêché , & le sort tomba sur Mr. Koziorowski , évêque d'Adrate , trésorier de la cathédrale & ci-devant vicaire-général de ce diocèse ; mais le lendemain il se rassembla pour élire un nouvel archevêque , & tous les suffrages se réunirent en faveur du comte Ostrowski , évêque de Cujavie. Mais le nouveau Prince-primat s'étoit flatté d'avoir les deux abbaïes , ainsi que la prévôté de Michow , dont jouissoit son prédécesseur & rester en possession du château de Welhors , où il a fait beaucoup de réparations ; & comme il n'a rien obtenu de tout cela , il n'est pas trop content de sa nouvelle dignité.

Le 29 du mois dernier , le ministre de Prusse reçut d'un exprès de sa cour des dépêches qu'on croit contenir la réponse définitive de S. M. Prussienne , par rapport à l'affaire des limites ; en attendant qu'on soit informé de ce que renferme cette réponse , on prévoit d'avance que Mr. Blanchot , ministre de la cour de Berlin , ne tardera pas de quitter ce país sans qu'on sache quand ou par qui il sera remplacé.

Le conseil permanent a été fort occupé la semaine dernière , tant par les lettres reçues de la cour de Berlin relativement à la dé-

marcation, que par les dépêches de Mr. de Boskamp, internonce du Roi & de la république à Constantinople. Ce ministre paroît bien réussir dans ses négociations, dont un des principaux objets est de mettre la relation de la Pologne avec la Porte sur un pied, conforme à la constitution actuelle du royaume. Par une suite de nos guerres avec les Ottomans, dont les grands-généraux étoient presque les seuls arbitres, la Porte regardoit ces commandans comme des puissances indépendantes dans le sein de la république. En lui envoyant des ministres, elle adressoit aux grands-généraux des lettres particulières; & sous le présent regne encore on a vu un Ministre du feu grand-général, le comte Branicki, résider près du Grand-Seigneur. Comme à la dernière diète, l'on a mis de justes bornes au pouvoir trop étendu des grands-généraux, on a requis la Porte, & elle a consenti, d'adresser à l'avenir ses dépêches au Roi & au conseil-permanent, exclusivement à tous autres. Elle a même enjoint aux Hofpodars de Moldavie & de Vallachie, ses vassaux, d'en user de la même manière à cet égard.

La commission du trésor a fait grace de la vie à un faux monnoieur qui avoit promis de construire un bâtiment, avec lequel il se rendroit en 24 heures par la Vistule d'ici à Cracovie, ne devant employer que deux hommes. Son invention n'est pas nouvelle; car on la trouve dans plusieurs ouvrages de mécanique. Il doit en faire l'essai; mais il

ne paroît pas avoir bien calculé la violence des flots & du torrent.

Jean Przytuski , issu d'une ancienne & illustre maison de Pologne , qui a toujours bien mérité de la république , est mort ici subitement le 3 de ce mois , âgé de 64 ans , après avoir célébré la Messe. Ce pieux & savant ecclésiastique , ci-devant Jésuite , qui avoit rempli divers emplois avec zèle à Rome & à Lorette , étoit revenu après l'extinction de son corps dans sa patrie , où il refusa constamment les dignités auxquelles sa naissance & ses talens l'appelloient & qu'on lui avoit offertes. Depuis son retour il avoit tracé de nouveaux plans sur l'éducation des jeunes Polonois & il étoit occupé d'un ouvrage sur l'état actuel du royaume. Les honneurs que le clergé séculier & régulier de Varsovie se sont empressés de lui rendre après sa mort , prouvent le cas qu'ils faisoient de son savoir & de sa piété. Le 5 son corps fut porté dans le tombeau de ses anciens confreres. Tous les ordres religieux , les Augustins , les Bernardins , les Franciscains , les Dominicains , le clergé séculier , les Ex-Jésuites précédoient le convoi , que voulut aussi accompagner Mgr. Alexandrowicz , official de Varsovie , abbé mitré & coadjuteur de l'évêché de Chelm , qui officia solennellement à ses funérailles. La famille de l'illustre défunt , qui se réduit à deux neveux , dont l'un est chambellan du Roi , & l'autre capitaine de Petrikau avec une grande juridiction , lui a fait dire aujourd'hui un grand

service dans l'église de St. André , où le concours du clergé , des grands & du peuple étoit le même.

La sottise , la frivolité & l'étourderie font tous les jours de nouveaux progrès dans ce royaume. La jeune noblesse de Varsovie fit le 25 d'Avril dernier une course de chevaux qui ne fut pas heureuse : deux de ces jeunes gens , qui faillirent à se casser le cou , font encore très-dangereusement malades , & leurs chevaux ne font pas en meilleur état.

E S P A G N E.

MADRID (le 10 Mai) Notre différent avec la cour de Lisbonne est enfin terminé au point , que l'on n'est plus occupé que des fêtes qui doivent suivre un événement aussi désirable. La Reine de Portugal a elle-même fait prier le Roi son oncle de lui envoyer des Torreadores pour les combats de taureaux & autres fêtes qui se donneront à Lisbonne à l'occasion de son couronnement. Plusieurs de ces Torreadores qui font tous chevaliers & qui combattent contre les taureaux à pied & à cheval , ont déjà pris la route du Portugal. ---- Le Roi a nommé à l'évêché de Léon dans le Mexique , le R. P. Antoine de Jesus Sacedon , religieux Franciscain. Dom Isidore de Limonta , commandant du château del Moro dans l'Isle de Cuba , & Dom Joseph Montero de Spinosa , commandant du fort de Atares dans la même Isle , ont été élevés au grade de

lieutenant-colonel. Cette Isle est actuellement dans le meilleur état de défense, & son voisinage des possessions angloises de la Floride & de la Jamaïque, ainsi que de la Nouvelle-Orléans, qui est sous notre domination, ne nous donne plus d'inquiétude sur les événemens de la guerre d'Amérique.

On mande de Gibraltar que le Roi de Maroc, qui a pacifié les troubles de ses provinces du Sud, continue de s'occuper d'armemens considérables dans tous ses ports. Il se plaint, dans une lettre au commandant de Gibraltar, de ce qu'on reçoit dans ce port les vaisseaux hollandois qu'il croit destinés à l'inquiéter; & il menace dans le cas où on leur accorderoit plus long-tems une retraite, de donner ordre dans ses ports de n'y plus recevoir de vaisseaux anglois, de défendre l'exportation des vivres de ses états à Gibraltar, & même d'y faire mettre le feu. S. M. Maure ne s'exprimeroit pas avec tant de hauteur, si les Anglois étoient moins occupés dans l'Amérique-septentrionale.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 19 Mai) On est occupé à charger dans une frégate particuliere les présens que S. M. destine à l'Empereur de Maroc, & aux Beys d'Alger, de Tripoli & de Tunis: S. M. a été voir ces présens avant de permettre qu'on les embarquât. Il y a entre autres choses, un superbe phaëton, des montres & des pendules de diverses especes;

peces; toute sorte de menuiserie artistement travaillée ; des canons de métal de tout calibre , & des munitions de guerre. C'est ainsi que chaque année la plupart des Souverains de l'Europe sont obligés d'acheter le privilege de ne point être volés par les écumeurs de mer de Barbarie.

En conséquence d'une ordonnance du Roi , il y a actuellement en Suède 24 médecins provinciaux qui ont chacun 600 dahlers , monnoie d'argent , d'honoraires. Dans cette capitale il y a trois médecins chargés de soigner les pauvres aux fraix du Monarque ; ils ont par an 4000 risd. d'appointemens & 1000 pour subvenir aux fraix des remedes. Chaque médecin provincial a aussi 100 dahlers pour le soulagement des pauvres , 300 pour les remedes , & 200 pour un aide qui travaille d'un côté pour celui qui seroit déjà occupé de l'autre.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 17 Mai.*) Le comte de Cobenzel , envoyé de la Cour de Vienne , le marquis de Mejorada , ministre d'Espagne , & le chevalier de Somma , ministre des Deux-Sicules , se disposant à partir d'ici , eurent avant-hier leurs audiences de congé du Roi & de la Famille Royale , auxquels Mr. Bosc de la Calmette , envoyé des Etats-Généraux , avoit présenté le lundi précédent le baron de Hæften , qui revient de Stockholm pour se rendre à Constantinople avec le caractère

d'ambassadeur de L. H. P. Le Roi a nommé le chambellan de Pless son ministre à la cour de Naples. Sa Maj. a décoré de l'ordre de Danebrog le lieutenant-général de Gude; les chambellans comte Werner de Schulenburg, de Lerche, & Christian de Brand; Mr. de Levetzow à Rypen; les chambellans Frédéric-Siegfried baron de Rantzau, colonel de cavalerie; le baron Rosencrantz; & Mr. Rumohr à Bothkamp, conseiller de conférence. Elle a accordé la clef de chambellan à Mr. de Hansen, son aide-de-camp-général.

La Frégate suédoise, l'Uplande, de 48 canons, a passé le Sund, faisant voile pour la Méditerranée avec des présents, que S. M. Suédoise envoie au Roi de Maroc, au Dey d'Alger, & aux Bays de Tunis & de Tripoli.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 19 Mai.) L'Impératrice-Reine a tenu ces jours-ci à Schoenbrunn un conseil dont on ignore l'objet, & à l'issue duquel S. M. eut avec le prince d'Avversperg un long entretien dont l'objet n'est pas plus connu. Cette auguste Souveraine a fait donner aux malheureux habitans de Cremnitz ruinés par le dernier incendie une somme de 100 mille florins pour les aider à rebâtir leurs maisons. ----- Le gouvernement a formé le projet de faire dessécher & changer en terres labourables le lac Balaton, (que les Allemands nomment Blattensee,)

fitué dans la partie de la Hongrie , qui confine à l'Esclavonie : Il a 12 milles de longueur sur 2 de largeur. Comme l'eau en est plus basse que le Danube & la Drave, entre lesquels il se trouve , & avec qui il communique par la riviere de Sarwicz, l'entreprise n'est point sans difficulté. Les habitans y perdront l'avantage de la pêche , ce lac étant très - poissonneux (a).

Selon les dernières lettres reçues du voyage de M^{sr}. l'Archiduc Maximilien , ce Prince étoit attendu à Temeswar & Mr. le baron Elmt, colonel du corps du genie , a reçu ordre d'accompagner S. A. R. jusqu'en Transilvanie.

Par les nouveaux édifices qui ont été construits ici , on peut assûrer que cette capitale est la plus grande ville de toute l'Allemagne , & les embellissemens que l'on y fait contribuent à la rendre une des plus belles de tout ce vaste état. On compte que cette capitale , y compris les fauxbourgs a 5

(a) Si nos observations sur ce lac , que nous avons vu en 1766 sont vraies , le desséchement du Balaton anéantiroit le fameux & singulier lac de Czirnich dans la Carniole , ce qui seroit très-désagréable aux habitans de cette province. On peut voir une description de ce dernier lac dans le poëme de Mr. Rosset sur l'agriculture , chant 24 , en redressant l'erreur géographique du poëte qui place ce lac en Hongrie. Quant à la correspondance du Czirnich ou Zirchnich & du Balaton , nous l'expliquerons dans le recueil de nos voyages , dont des occupations successives nous obligent toujours de différer l'impression.

lieues de circuit & qu'elle renferme 210000 habitans.

BERLIN (le 13 Mai.) Le Roi, accompagné de plusieurs officiers-généraux est arrivé vendredi dernier au matin au château de Charlottenbourg, où Sa Maj. a dîné. Après le repas, elle est venue, dans un phaëton attelé de huit chevaux, en cette capitale, où S. M. a rendu visite au prince Henri & à la princesse Amélie; après quoi elle est repartie pour Charlottenbourg. Le lendemain à cinq heures du matin, les sept régimens d'infanterie qui composent la garnison de cette ville, s'étant rendus à la grande plaine d'exercice, le Roi y arriva peu de tems après, & en fit la revue particuliere. Le lendemain dimanche Sa Maj. se rendit encore au parc, & après y avoir passé en revue les régimens des Gendarmes & de Ziethen, hussards, elle retourna à Potsdam avec sa suite.

On vient de faire ici des funérailles pompeuses au pere Armand Jennes, de l'ordre des Dominicains, premier curé de la nombreuse communion romaine qui est dans cette capitale. Le pere Armand avoit d'abord été à la tête des missions de ce pais, & ensuite premier curé de Potsdam; il a été inhumé dans l'église de Ste. Hedvigè en présence d'une grande affluence de spectateurs.

On a effuié le 26 Avril au matin dans toute la Prusse-occidentale & les districts de la Poméranie, qui en sont voisins, un orage mêlé de grêle & de neige qui a causé les accidens les plus fâcheux. A Colberg, où il

passa à onze heures & demie, un seul coup de tonnerre, qu'on y entendit, mit le feu à la flèche de la tour de l'église de Ste. Marie; mais un citoyen qui eut le courage d'y monter, l'éteignit au moïen d'une feringue portative, avant qu'il pût faire des progrès. A Befekow, où l'orage tomba à dix heures & mit également le feu à la tour de l'église, on eut plus de peine : cependant, après un travail de trois heures, dirigé par quelques citoyens zelés, qui s'étoient apperçus les premiers de l'incendie, la bourgeoisie parvint à l'arrêter. Mais à Elbing, où l'orage, tombé à la même heure, causa le même accident, l'on fut moins heureux. On découvrit par la fumée, que la pointe de la tour verte de l'église catholique de St. Nicolas étoit en feu : on se donna toutes les peines possibles pour l'étouffer dans sa naissance; mais inutilement, vû la hauteur de la flèche, qui ne permit point aux pompes ordinaires d'y atteindre. Tout le corps de la tour & des tourelles se trouva bientôt en flammes; & dans six heures tout l'édifice eut le même sort. L'incendie a duré deux jours; & le 28 au départ des lettres il n'étoit pas encore entierement éteint. Le feu couvoit dans les souterrains de l'hôtel de ville; & à tout moment l'on craignoit qu'il ne se renouvelât. La ville entiere a été dans le danger le plus imminent; & sans la pluie, qui ne discontinua point, le ravage déjà si grand auroit été encore plus considérable. Le commandant & la garnison se font beaucoup distingués dans cette triste occasion.

tion. Il est remarquable, que le dimanche suivant l'on auroit célébré le Jubilé de l'église, dont on ne voit plus que les décombes.

On a placé sur la première pierre de l'église & du cimetière qu'on vient de construire hors des murs de Breslau, cette inscription d'un goût antique & vraiment romain.

D. O. M.

TEMPLUM. AC. SEPULCRETVM.

AVSPICIO. ET. MVNIFICENTIA.

FRIDERICI. II.

BORVSS. REG. MAX. AVG. INVICTISSIME.

PATRIS. PATRIAE. INDVLGENT.

ADOKNARI. CONDI. QVE. IVSSVM.

PROHIBITA. SAPIENTISSIME.

INTRA. MOENIA. VRBIS. SEPVLTVRA.

OB. AVERTENDAM. MORBORVM. PESTEM.

AC. CIVES. CONSERVANDOS. (a)

EXVVIIIS.

TRI. CIVITATIS. VRATISL. A. C. PAROECIAR.

IPS. NON. MAII. A. R. S. CLOCCCLXXVII.

SVB. SPLFNDIDISSIMA.

PRO CERUM. PATRV. QVE. CIVIT. AC. CIVIVM.

CVIVS. VIS. ORDIN. FREQVENTIA.

SOLEMNISSIME.

IACTO. MONVMENTI FVNDAMINE.

DEDICATVM. CONSECRATVM.

(a) Nous n'avons garde de blâmer la sagesse de ces précautions, nous avons dit ailleurs qu'on ne pouvoit qu'applaudir à cette réforme salutaire. Mais l'amour de la vérité nous oblige à observer que cette crainte de peste & d'épidémie pourroit bien

RATISBONNE (le 20 Mai.) Le baron de Borié, envoyé d'Autriche, vient de communiquer l'extrait d'un rescrit de l'Impératrice-Reine sur l'invasion des troupes de Saxe dans les terres du comte de Schœnbourg, dans lequel extrait le baron de Lœben, ministre comitial de la cour de Dresde, déclare se trouver deux circonstances, destituées de fondement, 1°. Que la régence électoral de Saxe avoit renvoyé, sans décacheter la lettre qui lui avoit été adressée par la cour féodale de Prague. 2°. Que l'aigle de l'empire, ôté par les troupes de Saxe, n'y avoit pas été affichée autrefois, mais que le comte de Schœnbourg l'avoit nouvellement fait placer de sa propre

* Voyez les observ. de Mr. Paulet dans le dernier Journ. p. 168.

bien n'être pas absolument fondée sur l'expérience. Dans les pays où l'on enterre assez constamment hors des églises & même hors des villes comme en Transilvanie &c. les épidémies sont fréquentes; dans nos villes où des milliers de corps se consomment dans les entrailles de la terre, elles sont très-rares. Nos sacristains & nos fossoyeurs qui respirent le plus les miasmes des cadavres, vivent aussi vieux que les autres hommes. Nous ajouterons à la réflexion que nous avons faite sur un fameux passage de Mr. Fleuri (1. Décemb. 1775, p. 854.) celle d'un auteur latin, aussi bon chrétien que littérateur judicieux. " Si la piété & la foi des chrétiens, disoit-il, a été autrefois un titre pour placer leurs corps dans les temples, ce titre cesse nécessairement avec le dépérissement général de la Religion. *Ideo abolenda in sanctuariis sepulchra, ne tot impiorum cadavera contaminent templa Dei vivi. Olim erant sepulchra corporum feliciter revicturorum promptuaria, incitamenta virtutum pietatis & religionis mnemosyna.*

propre autorité dans la partie ultérieure du comté de ce nom.

Il vient de paroître ici deux écrits politiques qui font beaucoup de bruit. L'un est relatif à ce qui a occasionné l'année dernière la dissolution de la chambre de visitation de Wetzlar ; c'est un mémoire de dix-neuf feuilles , dans lequel on attaque entr'autres les opinions de Mr. de Moser & de Mr. de Puttner ; l'un par rapport à ce qu'il a écrit sur la dissolution de la chambre arrivée le 8 Mai 1776 ; & l'autre sur les idées qu'il a publiées par rapport à la concurrence impériale du tribunal de la même chambre.

L'autre mémoire de vingt-trois feuilles d'impression , est un recueil des lettres originales les plus authentiques qui ont été écrites sur ce qui s'est passé le 2 Mai 1776 , quatre jours avant la dissolution de la chambre de visitation & de revision , & sur les choses qui ont le plus influé sur cet événement. Nous ne pouvons dire autre chose à cet égard , si-non que cette dissolution pourra faire époque avec le tems , & qu'on présume qu'elle n'est pas arrivée sans dessein. Les lettres contenues dans cette brochure sont au nombre de 24 , qui toutes sont couchées sur le protocole de la chambre , & qui développent une infinité de choses qui jusqu'ici avoient été tenues très-secrètes. Le cercle de Franconie réclame le paiement de dettes très-considérables depuis 1714 jusqu'en 1772 ; elles montent à 4,03,3016 fl. Les raisons de cette réclamation se trouvent déduites dans

un mémoire de deux feuilles qui circule ici, & qui a été imprimé à Nuremberg pendant la tenue des états du cercle.

Le Landgrave de Hesse-Cassel a ordonné de bâtir non-seulement 27 villages, mais même une nouvelle ville, qui doit être nommée *Friderichstadt*, & s'étendre depuis la ville de Cassel jusqu'au château de *Weissenstein*. On débite même à Cassel que ce Prince a passé des contrats avec des entrepreneurs & ouvriers pour un plus grand nombre de nouveaux villages, & que tous les subsides que son *Alt. Sér.* reçoit de la Grande-Bretagne pour les troupes qu'elle lui loue, doivent être employés à ces établissemens.

L'on a publié quelques piéces relatives à la retraite du comte de *Sacken*, ministre du cabinet de l'Electeur de Saxe; & celui qui les communique au public, observe en même-tems, que sa démission n'a pû être relative à l'entrée des troupes autrichiennes en Saxe, puisqu'elle a précédé celle-ci de onze jours; & que, dans le tems que ces troupes ont occupé les terres du comte de *Schoenbourg*, la cour de Vienne étoit déjà informée du changement dans le ministere de l'Electorat. Il se confirme au reste, que le comte de *Sacken*, qui a servi la cour de Dresde pendant 32 ans avec beaucoup de réputation, entrera au service de celle de Berlin, en qualité de grand chambellan.

On s'entretient ici de différentes circonstances du voiage de l'Empereur & des anecdotes qui ont marqué son passage dans quelques

ques villes de ces contrées. A Augsbourg il acheta quelque chose d'un marchand de foies-ries qui , le prenant pour un autre , lui tint toutes sortes de propos , & finit par lui dire , qu'il le croïoit assez bon garçon pour espérer qu'il lui feroit voir l'Empereur. " Je ne ,, l'ai jamais vû , continua-t-il ; mais on en ,, dit tant de bien qu'il faut que sa figure en ,, annonce quelque chose. --- Il dîne à la ,, cour , dit l'auguste voïageur , rendez-vous- ,, y , vous pourrez le voir à votre aise ,, . Notre marchand y vole au tems marqué , & le premier qu'il apperçut à table , étoit précisément l'Empereur ; la crainte , l'étonnement opérèrent sur cet homme , qui étoit prêt à fuir ; mais il fut retenu & rassuré par un salut fort gracieux du Souverain , qui ne voulut pas jouir de son embarras.

A Guntzbourg ce Prince parcourut à pied toutes les rues , dès les quatre heures du matin , après avoir travaillé la veille jusqu'à onze heures & demie. Il voulut voir la maison où l'on rassemble les recrues autrichiennes pour les transporter à leur destination ; on lui montra leurs chambres , leur pot-au-feu , leur pain , leur bierre ; il passa dans une chambre où il y avoit un soldat aux fers ; celui-ci se jeta aux pieds du Monarque ; " êtes-vous déserteur , lui dit Joseph ? ---- Non , Sire , on ,, m'accuse de meurtre , & je suis innocent. ,, --- Votre affaire sera recherchée promptement & avec le plus grand soin : si vous ,, êtes innocent , je vous ferai oublier ce

„ que les formalités de la justice ont de désa-
 „ gréable ; mais sachez que ni les loix , ni
 „ moi ne pouvons rien en faveur d'un af-
 „ fassin „.

SOLEURE (*le 8 Mai.*) Le Roi aiant nom-
 mé le président de Vergennes son ambassa-
 deur auprès des cantons helvétiques , l'état
 de Soleure en corps s'étant rendu , le 6 , chez
 ce nouvel ambassadeur , le sieur Glatz , avoier
 en charge , le complimenta , & le lendemain
 l'ambassadeur se rendit en grand appareil au
 conseil extraordinaire assemblé , & y remit
 les lettres de créance particulières de Sa Maj.
 pour cette république ; après quoi l'ambassa-
 deur , reconduit à l'hôtel de France par une
 nombreuse députation , donna à l'état en
 corps un dîner de cent couverts , auquel la
 santé du Roi & celles de la famille royale
 furent portées au bruit des trompettes & de
 l'artillerie de l'état.

I T A L I E.

ROME (*le 18 Mai.*) Le 12 , le Pape
 tint un consistoire secret dans lequel S. S.
 notifia en termes touchans au Sacré-College
 la mort de Joseph I. , Roi de Portugal , &
 fixa au 15 dans sa chapelle un service pour
 le repos de l'ame de ce Monarque de glo-
 rieuse mémoire. La veille de la pentecôte ,
 il y a eu ici deux élections de généraux d'or-
 dre , l'un d'un général des Dominicains en
 la personne du P. Guinones , Espagnol , ci-
 devant assistant d'Espagne , âgé d'environ 47

à 48 ans. Le saint Pere y fut présent & prononça un éloquent discours sur la liberté des élections , adapté aux circonstances. L'autre élect on à laquelle le Cardinal Jean-Baptiste Kezzonico présida , est celle d'un ministre général de l'ordre des Mineurs-conventuels , & où les voix se réunirent en faveur du P. Vipera , qui a prêché le carême ici & en plusieurs autres endroits.

Le Pape qui ne manque aucune occasion de témoigner à ses sujets sa tendresse ou de leur faire sentir les effets de sa vigilance paternelle , vient de pourvoir le gouvernement de Rome d'excellentes machines ou pompes pour éteindre le feu , au cas qu'il se manifestât en quelques quartiers de cette ville & il a ménagé un emplacement très-commode dans les cours du palais du gouvernement pour la garde de ces machines. C'est en conséquence que Msgr. le gouverneur & le vice-camerlingue ont fait publier diverses ordonnances & réglemens dans les cas d'incendie.

Le nommé Pichi , Espagnol , & Angélique Urbani sa cousine , de cette ville , ont été arrêtés à la réquisition de notre gouvernement en la ville de Florence , où ils s'étoient réfugiés , le premier pour avoir contrefait des billets & actes , & sa cousine pour les avoir distribués. On les attend au premier jour pour les renfermer dans nos prisons & travailler à leur procès. --- A mesure que l'histoire des trois pèlerins polonois s'éclaircit , on voit que l'événement le plus simple

* Dernier
Journ. p.
217.

& le plus fortuit a donné lieu aux explications les plus étranges & aux conjectures les moins fondées. Celui des pèlerins qui a été maltraité par le Suisse ne l'a blessé, comme nous l'avons dit * qu'avec une grosse épingle dont il se sert pour déboucher sa pipe, & c'est, dit-on, le sieur Pierrati, chirurgien de l'hôpital du saint Esprit & du palais pontifical, qui ayant été chargé de la guérison du blessé a représenté son état comme beaucoup plus dangereux qu'il n'étoit. En conséquence le Pontife l'a fait démettre de tous ses emplois, & a donné au contraire à chacun des pèlerins une somme d'argent pour les dédommager de la prison qu'on leur avoit fait subir injustement. ---- On assure que les Ex-Jésuites portugais qui ont été tant d'années à Rome & dans l'état ecclésiastique, retourneront encore cette année en Portugal pour la plus grande partie. On en excepte peut-être les vieillards & les infirmes qu'on n'ose exposer aux fatigues d'un tel voyage. On ajoute que la cour de Lisbonne fera bientôt rembourser à la chambre apostolique les sommes qu'elle a avancées pour l'entretien de ces exilés.

ANCONA (le 16 Mai.) Quelques armateurs genois avoient acheté à Naples un nouveau bâtiment armé de 30 pieces de canon & monté par des mariniers napolitains, avec lequel ils commencèrent leur course. Ayant rencontré dans les eaux de Sicile un corsaire barbaresque qui les attaqua, les Napolitains effrayés se retirèrent de

l'action & se cachèrent dans un lieu couvert , sans vouloir combattre ; les Genoïs & le capitaine qui étoit de la même nation résisterent aussi long-tems qu'ils le purent ; mais ils furent obligés de céder à la force , & le capitaine aima mieux se brûler la cervelle d'un coup de pistolet que de tomber entre les mains de ces Barbares. On présume qu'il y a eu autant de mauvaise volonté que de fraieur dans les Napolitains jaloux de la gloire de ce brave marin.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 3 Mai.*) Le mariage du Prince de Beira avec l'Infante Marie-Françoise sa tante , qui avoit été différé à cause du carême & de leur indisposition , a été célébré le dimanche 27 Avril : le Patriarche donna la bénédiction à Leurs Alt. Roïales , qui ont pris les noms de prince & princesse du Brésil.

Le même jour au soir , par ordre du gouvernement , on couvrit de chaux & de mortier le médaillon du marquis de Pombal adossé au piédestal de la statue équestre du feu Roi , & l'on doit mettre à sa place les armes de cette ville.

La nation françoise avoit fait célébrer le jeudi précédant dans l'église roïale de Saint-Louis un service solennel pour le feu Roi Joseph I. Plusieurs étrangers assistèrent à cette cérémonie , & l'abbé Garnier , chapelain de la même église , prononça l'oraison funebre de ce

Monarque. On y a particulièrement remarqué le passage suivant : “ *Qui croiroit qu’un seul homme en abusant de la confiance & de l’autorité d’un bon Roi , pût durant l’espace de vingt ans enchaîner toutes les langues , fermer toutes les bouches , resserrer tous les cœurs , tenir la vérité captive , mener le mensonge en triomphe , effacer tous les traits de la justice , faire respecter l’iniquité & la barbarie , dominer l’opinion publique d’un bout de l’Europe à l’autre ! Hélas que les ressources du crime sont redoutables & son pouvoir étendu ! Nous ne pouvons qu’admirer & adorer , ô mon Dieu , le secret de vos conseils , &c. &c. &c .,*”

Entr’autres excès dont on rend coupable le marquis de Pombal , on l’accuse de s’être approprié un droit sur la pêche du thon à une certaine hauteur en mer , quoiqu’appartenant de tout tems à une Reine de Portugal ; d’avoir usurpé les droits de la douane & gagné au-delà d’un million de cruzades sur l’exportation de marchandises fraudées aux dépens du trésor-royal. ---- On évalue à 3970 les personnes mortes dans les prisons pendant son despotisme , sans avoir pû être convaincues d’aucun délit ; & à 800 celles qui languissoient encore dans les fers au tems de sa disgrâce. Les sujets qu’il a eu la cruauté de dépouiller de leurs emplois sans raison , y rentrent successivement en exercice , & le colonel de Mirando est rétabli dans le grade de chef du régiment de Cascars , qui lui avoit été ôté avec peu de justice.

La Reine qui n'étend pas moins sa clémence sur les exilés à Angola, a rendu une patente de rappel, datée du palais de Notre-Dame de bon secours le 5 Avril, expédiée par son ministre à Dom Antoine Lancastro, gouverneur du dit royaume, & conçue en ces termes :

La Reine, mon auguste Souveraine, m'ordonne de faire savoir à Votre Excellence que vous ayez à renvoyer à cette cour Dom Joseph de Siabra de Sylva, qui se trouve dans votre gouvernement, & que vous lui fournissiez toutes les commodités possibles, sans épargner aucune dépense pour un personnage aussi estimable. Dieu vous ait en sa sainte garde.

Signé MARTIN DE MELLO Y CASTRO.

On s'attend d'un jour à l'autre à la proclamation de nos augustes Souverains, & c'est en quoi consiste le couronnement de nos Rois, qui à proprement parler n'a pas lieu en Portugal. Ce jour heureux pour la nation révélera de grandes choses; car l'on croit que la Reine déclarera l'innocence des grands de ce Royaume & de tous ceux qui ont été opprimés par l'ex-ministre. Les factoreries étrangères célébreront ce jour par un bal paré, auquel les ministres étrangers & la principale noblesse des deux sexes sont déjà invités.

Le marquis de Pombal avoit fait fermer l'église des peres de St. Philippe qu'il detestoit, & qu'il appelloit la quintessence du Jésuitisme; mais nos nouveaux Souverains ont donné ordre de la r'ouvrir. --- On

espère que la compagnie qui avoit le monopole exclusif des vins à Oporto sera bientôt abolie. Déjà l'on a envoyé une commission pour faire la révision de ses comptes, en promettant aux intéressés les indemnifications convenables. --- On a mis entre les mains du tribunal de l'inquisition le vicaire-général des Dominicains, le supérieur des Hiéronymites & celui du tiers-ordre de St. François. Le procès du général des Bernardins a été jugé par le tribunal de la nonciature, qui l'a condamné à une prison perpétuelle & à apprendre les principes de la foi & de la morale chrétienne qu'il semble avoir ignorés. Quant au marquis de Pombal on ne fait ce qu'il est devenu; il est certain qu'il n'est pas à sa terre d'Oeyras, on prétend même qu'il n'y a jamais été. Les uns le disent mort, les autres emprisonné, le tems nous apprendra le vrai. En attendant, voici ce qu'une lettre qui a paru imprimée dans plusieurs feuilles publiques nous apprend des circonstances de la prison de l'évêque de Coïmbre, qui paroît se rétablir de la maladie dont il a été atteint depuis sa délivrance.

„ Je m'occupe dans mes momens de loisir à rédiger pour votre instruction & pour celle de vos lecteurs, si vous jugez devoir leur en faire part, un mémoire sur l'administration du marquis de Pombal. Vous y trouverez développés dans tout leur jour les motifs de la haine implacable que l'ex-ministre portoit à l'Infant D. Pedro, aujourd'hui Roi de Portugal; vous y verrez avec quels soins recherchés il faisoit toutes les occasions de lui nuire, de le chagriner & de le mortifier; l'opposition marquée qu'il apporta à l'accomplissement du mariage de ce prince avec sa niece

la princesse du Brésil ; les imputations fausses & les calomnies dont il se servit pour empêcher cette union, qui en assurant la succession au trône, assûre la tranquillité du royaume, & fera, sans doute, sa félicité. Cette haine du marquis pour l'infant est la première origine des persécutions qu'il a fait esuier à l'évêque de Coïmbre, & des malheurs de ce prélat. L'Infant D. Pedro entretenoit avec ce dernier une correspondance de lettres qui ne pouvoit tendre à troubler le repos de l'état, puisqu'elle ne rouloit que sur des points de dévotion, sur des scrupules dans lesquels la conscience timorée & délicate de ce prince tomboit souvent, ainsi que sur d'autres matières aussi innocentes que celle-là. Quelquefois aussi l'Infant lui écrivoit pour se recommander à ses prières & à celles des religieuses du couvent de Lorissal, situé dans le diocèse de Coïmbre, lesquelles avoient acquis une grande réputation de sainteté dans l'esprit de ce prince religieux & dans celui du prélat. Cette liaison parut au marquis de Pombal un prétexte pour chagriner à la fois & l'infant qu'il détestoit & le prélat en qui il avoit tant de confiance. Ce dernier fournit bientôt lui-même une occasion aux persécutions du ministre, par une lettre pastorale qu'il fit publier dans son diocèse, sans la permission de la *Mensa Censoria*, tribunal auquel le marquis avoit donné exclusivement le pouvoir de réviser, censurer, permettre ou défendre les livres anciens & nouveaux. Le but du prélat dans sa lettre, étoit de ramener les impies & les esprits forts aux principes de l'évangile. Il y déplorait beaucoup les progrès que la philosophie moderne, à l'aide de certains personnages, & favorisée par les circonstances de certains tems, avoit fait parmi les fideles ; & il finissoit par défendre à ses diocésains la lecture des ouvrages où l'on enseignoit l'impiété. Le ministre regarda la lettre pastorale comme une atteinte portée à l'autorité de son tribunal de censure ; & il fit même publier que l'évêque ne l'avoit donnée que pour avoir occasion de l'insulter & de le rendre odieux. En conséquence on fit marcher le régiment des volontaires-royaux, qui, accompagné de quelques conseillers du tribunal de relation, étant arrivé la

8 Décembre 1768, au point du jour, entoura le palais épiscopal, arrêta l'évêque & toute sa famille, plusieurs théologiens de presque tous les ordres qu'il avoit auprès de sa personne, ainsi que les prêtres de St. Philippe de Neri qui faisoient une mission dans le diocèse. Tous ces infortunés furent amenés à Lisbonne & renfermés dans des cachots. Dès que ce prélat fut en prison; on commença contre lui des procédures secrètes. Pour tromper le public, D. J. Pereira Ramos, procureur de la couronne, à qui Pombal avoit donné la commission d'examiner la lettre pastorale & la conduite de l'évêque, publia un écrit dans lequel il s'efforçoit de représenter ce dernier comme coupable de leze-majesté. A la lecture de cet écrit, tout le monde s'attendoit à voir renouveler les sanglantes exécutions du 12 Janvier 1759 : En effet, le premier dessein de Pombal étoit réellement de faire périr l'évêque par le dernier supplice. Dans cette vue il fit convoquer une grande assemblée de théologiens, de jurisconsultes & de canonistes pour juger le prélat. Ces prétendus juges, tous vendus aux fureurs du ministre ou intimidés par la crainte, opinèrent à la mort. D. François de Saldagna, patriarche du royaume & un autre évêque osèrent seuls prendre la défense du malheureux comte d'Arganil. Cependant la situation du Roi étoit très-embarrassante; sollicité d'un côté par son ministre qui l'avoit entièrement subjugué, de consentir à la perte du prélat; retenu de l'autre par les remords de sa conscience & par les prières de la princesse du Brésil & de l'infant son époux, ainsi que par celles du patriarche qui vouloient sauver l'évêque, ce Monarque bon, mais foible, n'avoit ni la force de commettre l'injustice qu'on demandoit de lui, ni celle de l'empêcher. Pombal crut tranquilliser la conscience du Roi, & sauver les apparences en proposant de livrer le prélat entre les mains de l'Inquisition pour être jugé par elle. Cet expédient fut goûté des deux partis; & le ministre qui gouvernoit à son gré & faisoit trembler ce tribunal, goûtoit d'avance le plaisir barbare de voir bientôt sa victime livrée aux flammes. On

faisoit déjà les préparatifs de son supplice, & on attendoit chaque jour l'arrêt de sa condamnation: mais la fermeté & la présence d'esprit du comte d'Arganil le sauvèrent. Traduit par devant l'Inquisition, ce prélat recusa ses juges ou plutôt ses bourreaux. Il persista constamment dans le refus de répondre aux interrogatoires; & se borna à dire qu'un successeur des Apôtres ne pouvoit être jugé ni déposé que par un Concile ou par une assemblée générale du clergé. Pour ne pas aigrir davantage les esprits, Pombal fit cesser les procédures & se contenta de faire enfermer l'évêque dans le palais appelé la Ménagerie, qui avoit servi de prison au Duc d'Aveyro, & au marquis de Tavora. L'âge déjà fort avancé du prélat & ses infirmités habituelles firent penser que la mort ne tarderoit pas à le sauver de la rage de son persécuteur; mais la Providence en a disposé autrement, & a voulu qu'il sortit victorieux & triomphant des traverses qu'on lui a fait essuyer. Le marquis de Pombal le fit solliciter plusieurs fois dans sa prison, de renoncer à son évêché; mais il refusa toujours d'y consentir, & répondit qu'il avoit contracté avec son église un mariage qui ne pouvoit être rompu que par la mort. Nous ajouterons que ce prélat étoit très-savant. Il possédoit au plus haut degré le talent de l'éloquence & il étoit admirable dans la chaire. Les qualités de son âme étoient supérieures encore à celles de son esprit. Irréprochable dans ses mœurs, rempli de charité, de compassion pour les malheureux & pour les pauvres, il employoit ses gros revenus à leur soulagement; & plusieurs familles distinguées, mais indigentes éprouvoient en secret les secours de sa main libérale. Sa charité étoit si ardente, si étendue, qu'il l'a portée souvent au point bien rare de se laisser manquer du nécessaire pour sa personne. En un mot, on peut dire de lui avec raison qu'il étoit un véritable & digne successeur des Apôtres, l'honneur de la religion & la gloire de l'épiscopat „

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 27 Mai.) Après de longues

incertitudes , le conseil vient de déterminer le parti qu'il doit prendre à l'égard de l'Irlande. Il n'est plus question d'établir une taxe foncière , ou du moins le ministre a assez de prudence pour n'en point parler dans ce moment critique. Le Vice-roi a ordre de proposer au parlement la levée de dix régimens composés de catholiques irlandais , pour servir en Amérique. Officiers & soldats seront tous de la même communion ; cette démarche qui , vû l'attachement général de nos catholiques à l'autorité royale , auroit dû être adoptée , il y a long-tems , est enfin devenue indispensable ; la nécessité fait faire ce que la politique & la saine raison n'ont pû persuader. On s'apperçoit par un heureux commencement des bons effets qui pourront en résulter. Six seigneurs catholiques , pairs du royaume , ont déjà proposé de lever chacun un corps de 700 hommes sans qu'il en coûte rien au gouvernement.

Le bruit d'un avantage prétendu remporté par les Américains sur les troupes du Roi à Amboy & d'une perte de 500 de ces dernières , est entièrement détitué de fondement. Des avis de nouvelle date portent que l'armée du Roi ne doit quitter la Nouvelle - York qu'à la mi-Mai , pour s'avancer par la Jersey vers Philadelphie. La seule action importante qui se soit passée depuis l'hiver est la destruction du grand magasin de l'armée des rebelles. La cour vient de rendre cette nouvelle publique , en faisant insérer dans la gazette de Londres , une lettre du vicomte Howe , commandant de la flotte

du Roi, à Mr. Stephens, secrétaire de l'amirauté, datée de New-York le 31 Mars.

Le commodore Hotham jetta l'ancre le 19 Janvier dans la baye de Chesapeak, où, par son apparition inattendue, l'occasion s'offrit de prendre un vaisseau, chargé de 550 tonneaux de tabac pour Nantes. Il parut de cette baye le 11 Fevrier; & arrivant le 17 à la hauteur de la Delaware, il fut forcé d'abandonner cette station par les vents de Nord, qui ne lui permirent point d'y retourner avant le 11 du courant. Une fregate, armée par les rebelles, eut par là la facilité de sortir de cette riviere avec quelques bâtimens marchands. Peu après son retour, le commodore eut le bonheur de prendre un vaisseau américain, chargé de munitions & d'attirails militaires, venant de Nantes; & il l'envoya dans ce port ci sous le convoi de la Daphné. Quelques autres captures ont été faites par les vaisseaux de cette escadre méridionale, au nombre de vingt-cinq ou trente, qui ont été pour la plupart coulés à fond ou autrement détruits. D'après les différentes relations, j'ai lieu de croire, que les petites escadres sous les capitaines Hammond & Davis en ont fait quelques autres; mais, comme les particularités n'en ont pas encore été envoyées, aucune de ces prises n'est ajoutée à la liste générale ci-incluse.

Le général ayant formé le projet de prendre par surprise ou de détruire un magasin considérable, que les rebelles avoient formé à Peeks-Kill, à environ cinquante milles en remontant la riviere septentrionale, un corps de troupes, commandé par le colonel Bird, s'embarqua à bord de quatre vaisseaux de transport & remonta la riviere le 22 sous la conduite du capitaine Ferguson, montant la Brune, avec la Dependance & une autre galere armée pour cette expédition. L'ennemi decouvrit soudainement le lendemain cet armement qui s'approchoit, mit le feu à une partie de ses magasins & barraques avant de se retirer. Les troupes, après avoir débarqué, en firent de même du reste; au moyen de quoi cet amas de provisions, de munitions, & d'autres articles de différent genre, qui y avoient été rassemblés en abondance, fut totalement détruit, sans autre perte que celle de deux matelots, qui manquerent, lorsque les troupes se rembarquerent le jour suivant.

Selon la liste, dont parle Mr. Howe, les prises font au nombre de 140 & les reprises au nombre de 26. L'amirauté a annoncé que le vice-amiral Gayton, commandant l'escadre à la Jamaïque, l'a informé par sa lettre, en date du 20 Mars, " que depuis ses
 „ dernières dépêches les vaisseaux à ses or-
 „ dres avoient fait 23 prises sur les rebelles;
 „ ce qui en portoit le total à quatre-vingts
 „ dix-neuf „.

Selon l'état, signé du lieutenant-colonel Bird, que la cour a publié, les magasins de l'armée américaine, brûlés ou détruits à Peeks-Kill, contenoient 410 tonneaux de rum, 150 de melasse, 1300 tonnes de farine, 150 de biscuit, 170 de porc, 30 de bœuf, 17 de poix ou de résine, 500 bottes de paille, une grange pleine de foin, 800 boisseaux d'avoine, 4500 de froment, 800 de blé sarasin, 12 tonnes de café, 9 caisses de chocolat, 50 tonneaux de suif, 30 caisses de chandelles, 15 barrils de sel, 200 pots de fer ou chaudrons de camp, 500 cantines d'ustensiles de bois, &c. 400 instrumens de tranchée, 30 caisses de cloux, 150 chariots & charrettes avec les harnois, une pièce d'artillerie de fer, montée sur un affut, & un chariot chargé de munitions. Il y avoit de plus deux piles de barraques pour 1200 hommes & un nombre considérable d'autres articles, qu'on n'a pû détailler avec exactitude, le tout remplissant sept grands magasins. Ces bâtimens ont été brûlés, ainsi que plusieurs chaloupes & bateaux chargés de provisions.

La gazette de New-York du 31 Mars contient de cette expédition une relation encore plus détaillée que celle de Mrs. Howe ; & elle la fait regarder comme de la plus grande conséquence pour les Américains , qui ne seront pas en état , dit-on , de remplacer un amas si considérable qu'après un intervalle de plusieurs mois , & qui , manquant en attendant de nombre d'articles nécessaires , ne pourront continuer les opérations pendant les premiers mois de la campagne prochaine.

Le pirate américain qui s'étoit emparé des deux navires dont nous avons parlé dans le dernier Journal , p. 233 , a été emprisonné à Dunkerke par ordre de la cour de France , & son navire a été confisqué ; les capitaines Kelly & Storer y ont été remis en possession de leurs bâtimens , & traités avec beaucoup de politesse & d'amitié. Notre cour pour manifester de son côté ses dispositions amiables à l'égard de la France , a fait élargir plusieurs officiers françois , détenus dans un vaisseau de guerre sur la Tamise , & qui avoient été faits prisonniers , étant au service des colonies de l'Amérique , ou sur mer , destinés pour l'armée américaine , à condition qu'ils retourneront en France , & qu'ils ne serviront point dans l'Amérique - septentrionale pendant la guerre actuelle.

F R A N C E.

PARIS (*le 29 Mai.*) Les dénonciations , faites au parlement concernant les ex-Jésuites , & au sujet desquelles il y a eu plusieurs

II. *Part.*

V

assemblées, ont engagé le gouvernement à intervenir dans cette affaire par un édit, dont voici la teneur.

LOUIS, Ec. Le Roi, notre très-honoré Seigneur & ayeul, par son édit du mois de Novembre 1764, usant du droit qui lui appartenoit essentiellement, auroit ordonné, que la société & compagnie des Jésuites n'auroit plus lieu dans son royaume, pays, terres & seigneuries de son obéissance : il auroit néanmoins permis à ceux qui avoient été membres de cette société de vivre en particulier dans ses états, sous l'autorité spirituelle des Ordinaires des lieux, en se conformant aux loix du royaume, & en se comportant en tout comme bons & fideles sujets : il auroit en outre ordonné, que toutes procédures criminelles qui auroient été commencées, soit à l'occasion de l'institut & société desdits Jésuites, soit relativement à des ouvrages imprimés ou autrement, contre quelques personnes que ce fût, de quelqu'état, qualité & condition qu'elles pussent être, seroient & demeureroient éteintes & assoupies, & auroit imposé silence à cet effet à son procureur-général ; il auroit en même tems, par d'autres réglemens, pourvû à la subsistance de ceux qui avoient été dans ladite société & compagnie, ainsi qu'au payement des dettes, qu'elle avoit contractées, & à l'emploi des biens qu'elle avoit acquis pendant son existence. Les sages précautions du Roi, notre très-honoré Seigneur & ayeul, ayant opéré sans retour l'extinction totale de cette société & compagnie dans notre royaume, son réantissement & l'extinction absolue de son régime dans tous les états catholiques ne laissent plus aucun espoir qu'elle puisse jamais être rétablie. Dans ces circonstances nous avons résolu d'expliquer nos intentions sur les moyens, qui nous ont paru les plus convenables pour faire participer les ecclésiastiques, qui ont été membres de ladite société & compagnie, d'une manière plus parfaite, aux effets de la bienveillance & de l'amour, dont nous sommes remplis pour tous nos sujets, en prenant néanmoins les précautions, que notre sagesse exige pour éviter tout ce qui pourroit troubler l'ordre & la tranquillité, que

nous voulons maintenir dans notre royaume. A ces causes, &c.

ART. I. Ceux de nos sujets, qui étoient engagés dans la dite société & compagnie des Jésuites, & qui avoient été promus aux saints Ordres, continueront de vivre dans nos états comme particuliers, & ainsi que les autres ecclésiastiques séculiers, sous l'autorité spirituelle des Ordinaires des lieux, en se conformant aux loix du royaume.

II. Ils ne pourront se réunir pour vivre plusieurs ensemble en société, sous quelque prétexte que ce puisse être.

III. Nous leur faisons expresses inhibitions & défenses d'avoir ni entretenir aucun commerce ni aucune correspondance avec les étrangers, qui auroient été de la dite société & compagnie, sur-tout avec ceux qui auroient eu ci-devant quelque autorité dans la dite société.

IV. Voulons que ceux des ci-devant Jésuites, qui sont constitués dans les saints Ordres, ne puissent posséder aucuns bénéfices à charge d'âmes dans les villes, ni exercer dans les dites villes les fonctions de vicaires : leur permettons seulement de posséder dans les dites villes & ailleurs des bénéfices simples ou sujets à résidence.

V. Leur permettons pareillement de posséder des cures dans les campagnes, & d'exercer les fonctions de vicaires dans les dites paroisses de campagne seulement.

VI. Ne pourront néanmoins exercer les fonctions de supérieurs de séminaires, de régens dans les collèges, ni autres relatives à l'éducation publique.

VII. Ceux des dits ci-devant Jésuites, mentionnés es articles précédens, seront à l'avenir capables de recevoir tous legs & donations, de tester, contracter, & de jouir de tous les effets civils ainsi que nos autres sujets, sans néanmoins que ceux qui auroient quitté ladite société, après avoir atteint l'âge de trente-trois ans accomplis, ou qui auroient atteint le dit âge de 33 ans accomplis lors de l'édit du mois de Novembre 1764, puissent recueillir aucune succession.

VIII. Ne pourront prendre possession d'aucun

bénéfice, ni exercer aucune fonction de vicaire, sans avoir préalablement rapporté un acte de soumission, signé d'eux, de se conformer aux dispositions de l'édit du mois de Novembre 1764, & de notre présent édit; lequel acte ils feront tenus de passer en présence du juge royal, dans l'enclave duquel sera situé le bénéfice, dont ils auront obtenu la collation, ou la paroisse, où ils exerceront les dites fonctions de vicaires: fera le dit acte déposé au greffe du Siège, & l'expédition à eux délivrée sans frais.

IX. Les ci devant Jésuites continueront de jouir des pensions, qui leur ont été accordées jusqu'à ce qu'ils aient été pourvus d'un bénéfice de mille livres de revenu; nous réservant d'augmenter les dites pensions à raison de l'âge ou des infirmités de ceux qui n'auroient pas de bénéfice.

X. Faisons expressès inhibitions & défenses à tous nos sujets d'écrire & faire imprimer ou débiter aucuns ouvrages concernant la suppression de la dite Société & compagnie des Jésuites, imposant un silence absolu sur tout ce qui peut concerner la dite société,

XI. Voulons que l'édit du mois de Novembre 1764, ensemble notre présent édit, soient exécutés dans toutes leurs dispositions, nonobstant tous réglemens & arrêts à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par le présent édit. Si donnons en mandement &c.

Donné à Versailles au mois de Mai, l'an de grace 1777, & de notre regne le quatrieme.

(Signé)

LOUIS.

(Et plus bas) Par le Roi, AMELOT.

Visa HUE DE MIROMENIL.

Réglé, ouï & ce requérant le procureur-général au Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur; à la charge, sous le bon plaisir du Roi, que les ci-devant soi-disant Jésuites seront tenus de se retirer & résider dans les Diocèses de leur naissance, si ce n'est dans le cas où ils pourrout posséder ailleurs des bénéfices; qu'ils ne pourrout posséder canonicats ni dignités dans les cathédrales & collégiales des villes; qu'ils ne pourrout

exercer dans les villes aucune fonction publique de ministère ; & que ceux qui seront pourvus de bénéfices ou vicariats ne pourront les posséder, que la soumission exigée par l'art. VIII. du présent édit ne contienne en outre celle de maintenir & professer les libertés de l'église gallicane, & notamment les quatre articles de la déclaration du clerge de 1682. expéditions desquelles soumissions seront envoyées au procureur général du Roi, pour être déposées au greffe de la cour ; & copie collationnées envoyées aux baillages du ressort, pour y être lu, publié, & enregistré. Enjoint aux substituts du procureur général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la cour dans le mois, suivant l'arrêt de ce jour.

A Paris, en parlement. toutes les chambres assemblées, le 13 Mai 1777.

(Signé) I S A B E A U.

Le Roi n'a pas approuvé les clauses rigoureuses ajoutées *sous son bon plaisir* ; & Mr. le garde des sceaux a écrit à Mr. le procureur-général de n'en pas faire l'envoi aux baillages. En conséquence le parlement doit s'assembler à ce sujet lorsque Mr. le premier président sera de retour de sa campagne, où il a été passer la vacance de la pentecôte. --- Aussitôt que Mr. l'abbé l'Enfant eut connoissance de cette clause, il prévint Mr. le premier aumônier de Sa Maj. qu'il n'oseroit plus s'exposer à prêcher devant elle, comme il étoit chargé de le faire trois jours après, s'il n'avoit pas un ordre de dérogation qui le mit à couvert des poursuites qu'il avoit lieu de craindre, & cet ordre lui fut envoyé. --- On assure que quelques parlemens, & entre autres celui de Douai & le conseil supérieur de Colmar, demandent que l'édit ne leur soit pas envoyé,

attendu que depuis la dissolution de la société il a été si difficile de trouver des sujets laïcs ou séculiers capables de s'acquitter de la partie de l'éducation qu'on donne aux colleges, qu'on a été obligé dans ces provinces de recourir à des ex-Jésuites, qui travaillent maintenant à former des sujets qui puissent les remplacer.

Le procès du Maréchal de Richelieu est cause que le parlement n'a pu travailler plutôt sur l'appel de la sentence du Châtelet du 21 Mars dernier, qui condamne au bannissement Mr. de Lille, auteur de *la Philosophie de la nature*, & au blâme Mr. l'abbé Chrétien, censeur de cet ouvrage, qui tous deux étoient détenus en prison depuis cette sentence. Mais elle vient d'être un peu adoucie par un arrêt, qui condamne Mr. de Lille à être admonété, déclare Mr. l'abbé Chrétien incapable de censurer des livres, & décharge d'accusation les imprimeurs. Au sortir de la prison il a bien fait voir quels sentimens la philosophie inspiroit à l'égard de l'autorité & de la soumission dans l'ordre politique. Il a déclamé contre ses juges avec tant d'emportement, qu'on l'auroit ramené en prison, si le concierge n'avoit assuré qu'il y étoit devenu fou d'impatience d'y rester si long-tems. --- Mr. le Maréchal de Richelieu est déterminé à se pourvoir au conseil d'état, s'il y a moyen : il croit que la magistrature n'a été favorable qu'à Mde. de Saint-Vincent ; cette Dame que tous les couvens refusent, doit entrer dans un du

diocèse d'Orléans, par l'ordre du Roi. La revision de ce singulier procès, jugé, dit-on, à la pluralité de 58 voix, contre 52, n'est plus possible, puisque, conformément à l'ordonnance, qui veut que les pièces déclarées fausses, soient déchirées; l'arrêt commence ainsi : " la cour sans s'arrêter à ,, la plainte en subornation de témoins, ,, ordonne que les lettres patentes & les ,, billets soient lacérés par le greffier comme ,, faux ,, ; mais on dit que Mr. le Maréchal veut attaquer l'arrêt, sur ce qu'il implique contradiction, en le condamnant à des dommages envers des accusés qui ont mérité d'être réprimandés au moins par des injonctions. --- Mad. la marquise de Mirabeau a été déboutée de sa demande en séparation de biens, en conséquence de quoi elle a voulu s'établir chez son mari, qui pour la recevoir lui a cédé son lit; mais sur ce qu'elle s'est comportée indécemment, elle a été exilée, par lettre de cachet, dans un couvent à 60 lieues de Paris.

On ne se lasse pas de voir & d'admirer le Comte de Falkenstein. On le voit, ce Prince auguste, plus grand dans sa simplicité que les autres dans l'éclat qui les environne, parcourir, examiner tous les monumens publics, & s'instruire, avec soin, de tout ce qui lui paroît digne de fixer son attention. Ses premiers pas se font portés vers les hôpitaux. L'infection des salles de l'hôtel-dieu ne l'a pas rebuté : il les a visitées avec cet intérêt qu'inspire l'humanité souffrante. Ce seul trait

suffit pour le caractériser. Le sage le met au-dessus de ces triomphes achetés au prix du sang ; & il voit enfin les vœux de Platon accomplis , la vraie philosophie assise sur le trône. ---- Lorsque Sa Maj. vit l'église de Ste. Gènevieve , elle fut si satisfaite de la sculpture du Sr. Coustou , qu'elle a demandé pour cet artiste l'ordre de St. Michel ; & , le Roi aiant consenti très-volontiers à sa réquisition , l'Empereur s'est rendu chez le sieur Soufflot , architecte de Ste. Gènevieve , où Sa Maj. Imp. a fait elle-même la cérémonie d'en revêtir le Sr. Coustou (a). ---- Sa Maj. a donné une marque non moins flatteuse de son estime à l'abbé de Lépée , qui tient un séminaire pour les sourds & muets , qu'il instruit dans la religion , les langues , & les sciences , sans en retirer aucun salaire. Ce Souverain

(a) Ce superbe temple est effectivement un des plus beaux édifices que les hommes aient élevés à la gloire de l'Eternel. Mr. Soufflot y a déployé toutes les richesses de l'architecture ancienne & moderne. L'entrée forme un peristyle qui imite celui du Panthéon. Un poëte ingénieux en voyant élever ce superbe bâtiment dans un tems où le dépérissement de la religion devient de jour en jour plus visible , adressa la plainte suivante à la Piété , qu'il appelle *tardive* pour avoir différé si long-tems l'exécution d'un si bel ouvrage :

*Templum augustum , ingens , reginâ assurgit in urbe ,
 Urbe & patronâ virgine digna domus.
 Tarda nimis Pietas , vanos moliris honores ,
 Non sunt hæc cæptis tempora digna tuis ;
 Ante Deo in summâ quàm templum crexeris urbe ,
 Impietas templis tollet & urbe Deum.*

verain a dicté lui-même une très-longue lettre à un sourd & muet qui , non-seulement l'a écrite avec une facilité , une rapidité & une exactitude rares , mais encore l'a dictée , en l'écrivant , à un autre sourd & muet. L'Empereur est convenu que cette instruction est une des choses qui l'ont le plus étonné à Paris. Il a donné une somme considérable pour ces jeunes élèves , a recommandé à la Reine leur instituteur , & a prié celui-ci de communiquer ses lumières à deux Allemands qu'il se propose de lui adresser , afin qu'ils puissent rendre à l'Allemagne les mêmes services que l'abbé de Lépée rend en France. Nous renvoions à ce que nous avons dit de cet ecclésiastique dans le Journal du 15. Sept. 1776 , p. 81. --- 15. Mai 1777 , p. 125.

On pourroit faire un livre des traits qui caractérisent sa bonté , son affabilité , sa grandeur d'ame ; ainsi que la finesse de son esprit & la sérénité de son caractère ; nous nous contenterons d'en rassembler ici quelques-uns pour la satisfaction de nos lecteurs. Chez Mad. la duchesse de C. on proposa à Mr. le comte de Falkenstein de jouer. Il s'excusa sur ce qu'il ne jouoit pas si gros jeu ; ajoutant qu'en général un Souverain devoit s'abstenir de ce plaisir dispendieux qui ne pouvoit se terminer après tout qu'à perdre ou à gagner l'argent de ses sujets . . . Il s'est également expliqué sur la chasse , qu'il regarde comme une autre passion non moins funeste dans un Roi , à cause des injustices qu'elle entraîne souvent & du goût de dissipation

qu'elle lui fait contracter. . . . Il est très-certain que dans ses voïages, tout son lit ne consiste qu'en deux grandes peaux de cerf, sur l'une desquelles il couche, tandis que l'autre lui sert de couverture. . . . Etant arrivé dans une ville de France avant son équipage, l'hôteffe qui étoit une femme fort bavarde & fort indiscrete, lui demanda s'il étoit de la suite du Prince : *non*, répondit-il, *puisque je le précède*. Un moment après, l'hôteffe repassant encore pendant qu'il étoit occupé à se raser, lui demanda s'il avoit un emploi auprès du Prince : *oui*, dit-il, *je le rase quelquefois*. . . . Se trouvant, il y a quelque-tems dans un cercle à Paris, la conversation tomba sur la guerre des Anglois & des Américains, une dame lui demanda librement ce qu'il en pensoit & pour quel parti il tenoit ; *Madame*, répondit-il, *mon métier à moi est d'être royaliste*. . . . S'étant un jour présenté au château à Versailles avant le lever, il s'est arrêté dans la galerie à causer familièrement avec les courtisans. Le Roi de France instruit qu'il étoit-là, l'a fait inviter d'entrer : *On va me prendre*, dit-il, en s'adressant aux assistans, *pour un favori*. . . . Lors de la première visite qu'il fit au comte de Maurepas, on le fit attendre dans l'antichambre, parce qu'on ne le connoissoit pas. Mr. de Maurepas qui étoit à travailler avec Mr. Taboureau, se répandit en excuses : *il n'y a pas de mal*, lui dit l'auguste Etranger, *les affaires d'état vont avant les visites des particuliers*. . . . Le Roi lui témoignoit, dans une conversation où se trouvoit

Mgr. le comte d'Artois, sa surprise de ce qu'il voyageoit avec une si petite suite & si peu de chevaux : *voilà*, ajouta Sa Maj. T. C. en désignant le comte d'Artois, son frere, *voilà un jeune gentilhomme qui va à Brest & qui demande plus de cent chevaux . . .* Etant allé au college des quatre nations, le grand-maître qui l'y attendoit, le reçut à la tête des principaux élèves. L'un d'eux eut l'honneur de le complimenter. Ce Monarque l'ayant écouté avec bonté, lui demanda quelle place il occupoit ? l'écolier lui répondit, qu'il avoit celle de premier ; mais, reprit Sa Majesté, *il me semble qu'il y a dans vos classes un autre terme pour exprimer la même chose*. L'écolier répliqua aussitôt : *quand vous n'êtes point ici on me nomme Empereur*. Ce Prince ravi de l'ingénuité & de la finesse de cette répartie, dit au grand-maître, qui lui avoit fait le plus grand éloge de cet enfant, qu'il le prenoit sous sa protection, & que si ses parens (portiers de Mr. de Gagny) vouloient le lui confier, il en prendroit soin. *Mon ami*, ajouta l'Empereur, *vous n'avez qu'à venir à Vienne, & alors il y aura deux Empereurs . . .* Lorsqu'il expédia des couriers à Vienne, il a la bonté d'avertir tous ses domestiques, par conséquent ses cuisiniers jusqu'au marmiton, de lui remettre leurs lettres pour leurs familles, afin qu'il les fasse joindre à son paquet. On raconte, qu'ayant remarqué que l'un d'eux n'avoit pas écrit, il lui demanda *pourquoi il ne lui apportoit pas de lettres ?* & sur ce que celui-ci dit que c'est qu'il manquoit de papier

Et d'encre : Sa Maj. Imp. lui répondit : *tu n'avois qu'à venir m'en demander.*

Enfin l'auguste Voïageur dit & fait plus de belles & bonnes choses qu'on ne fait de beaux & bons vers à son sujet.

*De vos propres sujets n'avez-vous pas assez ?
Voulez-vous donc regner sur tout ce qui respire ?*

*Gagner les cœurs par-tout où vous passez ,
Des Princes vos voisins c'est usurper l'empire.*

Mille vertus vous font chérir :

*Vos bienfaits sont des loix que votre cœur impose ;
Et voyager & conquérir*

C'est pour vous une même chose.

Cortege de l'Empereur.

La bienfaisance le précède ,

La modeste vertu se tient à son côté.

A la vertu l'humanité succède ,

Et la marche finit par l'immortalité (a).

Mr. Gresset , de l'académie françoise , que Sa Maj. honora de lettres de noblesse à son avènement à la couronne * , vient d'être décoré du titre d'historiographe de l'ordre-royal & militaire de St. Lazare. C'est Monsieur, frere du Roi , qui est grand - maitre & chef-général de l'ordre ; Son Alt. R. a cru devoir

* Voyez
diplôme
le J.
5. Mars
p. 472.

(a) On a beaucoup admiré ces vers. Il est cependant aisé de voir que cette fureur dominante pour les mots *bienfaisance* , *humanité* , *vertu* , y fait un pléonafme qui dégénere presque en galimatias. Car l'*humanité* & la *bienfaisance* sont certainement des *vertus* ; on distingue ici les especes du genre , ou bien les individus de l'espece ; ce qui ne se fait que dans la plus fine métaphysique , & ne sauroit former une *marche* réelle , ni même intellectuelle , vû qu'une chose est dans l'autre.

cette marque d'estime aux talens & aux vertus d'un poëte aimable, dont les écrits & les mœurs ont constamment réuni les suffrages & l'estime de la nation. --- Monsieur notre Archevêque, attaqué d'une fluxion de poitrine, a été administré le 23 par le doïen de la métropole accompagné du chapitre, & on ordonna pour lui les prieres de 40 heures dans tout le diocèse. Cet événement a d'abord alarmé un peuple nombreux que ce digne prélat soutient par ses bienfaits autant qu'il l'éclaire par ses vertus ; mais il paroît aujourd'hui que la maladie a pris un cours qui donne les plus grandes espérances pour le rétablissement de ce prélat. --- Le cardinal de la Roche-Aymont est rentré dans une espece d'enfance, & ne fait que rire & chanter.

PARIS (*le 2 Juin.*) Mr. le Comte de Falkenstein, après avoir satisfait sa curiosité sur les objets intéressans que réunit cette capitale dans tous les genres, partit la nuit du 30 au 31 du mois dernier pour continuer ses voyages dans l'intérieur du roïaume. En voulant donner une idée, même foible, des regrets universels que cause ici le départ de cet Etranger illustre, on craindroit de blesser la modestie & la simplicité qui lui ont fait éviter par-tout nos éloges, en augmentant chaque jour nos respects. --- On écrit de Bretagne, que le 11 de ce mois, Mgr. le comte d'Artois passa par Dol, en venant d'Avranche ; que ce Prince y reçut avec bonté les hommages des députés de

l'hôtel-de-ville, qui se trouverent à son entrée, & qu'il alla ensuite descendre au palais épiscopal, où il accepta le dîner que l'évêque avoit fait préparer pour lui & les seigneurs de sa suite. Ce Prince partit à 3 heures & un quart pour St. Malo, où il arriva à six heures du soir, au bruit de toute l'artillerie de la place, & aux acclamations de tout le peuple, qui joignoit aux cris de *vive le Roi* celui de *vive le Comte d'Artois*.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 26 Mai.) Mgr. le duc de Cumberland & la duchesse son épouse arriverent mercredi dernier en cette ville sous les noms de comte & comtesse de Dublin, & repartirent le lendemain pour Aix-la-Chapelle. Vendredi Mgr. le duc d'Osrogothie passa par ici venant d'Italie & retournant en Suède. Le duc de Chartres sous le nom de comte de Joinville a été ici depuis le 16 Mai jusqu'au 19, jour où il est parti pour la Hollande.

. Sa Majesté voulant absolument que les places de professeurs dans les pensionnats & les collèges qu'elle se propose d'établir dans les provinces belgiques, ne soient accordées qu'à des talens reconnus & à un mérite constaté, elle a trouvé bon de prescrire un concours général, qui s'ouvrira à Bruxelles le 15 Juillet prochain, & durera jusqu'au 30 du même mois.

En conséquence ceux qui voudront aspirer aux places de professeur, comme à celles de principal, sous-principal, &c. pourront se rendre durant cet intervalle à Bruxelles où ils se présenteront à la *commission royale des études*, munis de certificats ou preuves de conduite.

Comme il se pourroit trouver, soit dans l'état séculier, soit dans l'état régulier, des hommes distingués par leurs talens, à qui les circonstances ne permettroient pas de faire ce voyage, on les avertit qu'ils pourront s'adresser par lettres à la commission, quinze jours auparavant, en moti-

vant

vant leur désir, leurs titres, leurs excuses. On leur indiquera ce qu'ils auront à faire ultérieurement.

Le Gouvernement a déjà fait connoître sur quel pied il désire que l'enseignement soit monté, & par conséquent quel genre de connoissances les professeurs doivent apporter. Cependant on n'exigera pas cette universalité de talens de tous & d'un chacun. Comme il y aura diversité d'emplois, il peut & il doit y en avoir aussi dans le genie & dans l'application des maîtres : tous ne doivent pas être poètes, géometres ou rhéteurs; mais tous doivent savoir leur langue maternelle, & être en état d'enseigner. Dans quelques villes, les deux langues, la françoise & la flamande, seront presque également requises. Dans d'autres le françois suffira, auquel il faudra ajouter l'allemand en certains lieux. Ils doivent savoir aussi le latin; les élémens de la géographie & de l'histoire, & il est très à-propos encore, que dans chaque collège, deux ou trois professeurs au moins puissent expliquer les auteurs grecs: le gouvernement voulant faire revivre une étude si importante & si négligée dans ces derniers tems. Au reste, quoique cette étendue de connoissances diverses ne soit pas d'une nécessité absolue, elle est tellement désirable dans un homme de lettres, & sur-tout dans ceux qui par état seront obligés d'en inspirer le goût, qu'elle ne pourra que déterminer le choix en faveur de la personne qui les reunit; & certainement la littérature la plus universelle, & les talens les plus variés, joints à une conduite pleine de sagesse & de religion, obtiendront toujours les distinctions & la préférence qu'ils méritent.

Les professeurs après avoir régenté dans un collège, pourront passer à un autre, par exemple à celui de Bruxelles; s'il y a des avantages à espérer de ce changement, soit pour la jeunesse, soit pour les maîtres, qui se seront acquittés avec zèle & avec succès de leur emploi.

Nous renvoyons les morts à l'ordinaire prochain.

T A B L E

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	267
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	269
POLOGNE.	(<i>Varsovie,</i>	270
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	274
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	275
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	276
ALLEMAGNE.	}	<i>Vienne.</i> 277
		<i>Berlin.</i> 279
		<i>Ratisbonne.</i> 282
		<i>Soleure.</i> 286
ITALIE.	}	<i>Rome.</i> 286
		<i>Ancone.</i> 288
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	289
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	295
FRANCE.	}	<i>Paris.</i> 299
		<i>Paris.</i> 311
PAYS-BAS.	(<i>Bruxelles.</i>	312